



UNIVERSITE
JEAN LOROUGNON GUEDE

UFR ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

MASTER

Protection de l'Environnement et Gestion des Risques

THEME :

**IMPACTS D'UNE MINE PERI-URBAINE SUR LE
CADRE HUMAIN : CAS DE LA MINE D'OR DE
HIRE (CENTRE-SUD, COTE D'IVOIRE)**

Présenté par :

IRI Aya Blanche Prisca

JURY

**Président : M. ALIKO N'Guessan Gustave, Maître de
Conférences Université Jean Lorougnon Guédé**

**Directeur : M. ASSEMIAN N'Guessan Emmanuel, Maître de
Conférences Université Jean Lorougnon Guédé**

**Encadreur : M. AZAH Comlan Nicodème, Ingénieur des mines et hydrocarbures,
Directeur régional pétrole, énergie et énergies renouvelables Daloa**

**Examineur : M. ZADOU Didié Armand, Maître Assistant de
Université Jean Lorougnon Guédé**

ANNEE ACADEMIQUE :

2019-2020

N° D'ORDRE : 0341 /2021

N° CARTE D'ETUDIANT :

0416000604

LABORATOIRE :

BIODIVERSITE ET
ECOLOGIE TROPICALE

Présenté publiquement

le 27/02/2021

DEDICACE

A mon père Koffi Iri Edmond pour son soutien et son affection ;

A ma mère Koffi Ahou Thérèse, pour ses sacrifices tout au long de ma vie

A mon amour Bahi Jean Martial, qui a fait tant de sacrifices pour moi et qui m'a toujours encouragé.

Veillez trouver dans ce travail l'expression de mon affection.

REMERCIEMENTS

Je voudrais manifester ma gratitude et ma reconnaissance à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de ce travail. Je remercie tout particulièrement :

Mme TIDOU Abiba Sanogo épouse KONE, Professeur Titulaire et Présidente de l'Université Jean Lorougnon Guédé, pour son implication dans la formation des apprenants ;

M. KONE Tidiani, Professeur Titulaire et Vice-président de l'Université Jean Lorougnon Guédé chargé de la Pédagogie, de la Vie Universitaire, de la Recherche et de l'Innovation Technologique, pour son dévouement au bon fonctionnement académique de l'Université ;

M. AKAFFOU Doffou Sélastique, Maître de Conférences et Vice-président de l'Université Jean Lorougnon Guédé chargé de la Planification et des Relations Extérieures de l'Université, pour son implication dans le bien-être des étudiants ;

M. KOUASSI Kouakou Lazare, professeur titulaire, et Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Environnement à l'Université Jean Lorougnon Guédé, pour son dévouement au bon fonctionnement de cette UFR qu'il a la lourde charge de diriger ;

J'exprime toute ma gratitude à mon Directeur scientifique, **M. ASSEMIAN N'guessan Emmanuel**, maître de Conférences et responsable de la filière Protection de l'Environnement et Gestion des Risques Directeur Scientifique de ce mémoire, pour ses conseils et son expertise qui ont contribué à l'élaboration de ce travail

Je tiens à remercier mon encadreur Monsieur **Azah Nicodème**, Directeur Régional du Pétrole et de l'Energie du Haut-Sassandra

Ce travail n'aurait pu être possible sans la confiance qu'il m'a accordée et les connaissances qu'il m'a transmises. Je le remercie également pour les conseils qu'il m'a prodigués tant pour ma vie professionnelle que sociale. Il n'a ménagé aucun effort pour mettre à ma disposition tout ce dont j'avais besoin pour ma formation au cabinet (PSIE). Qu'il trouve ici l'expression de ma gratitude. J'adresse mes sincères remerciements à **M. GODI Flavien** et à **M. ATTA Franck**, chargés d'étude à Pool Sécurité Industrielle et Environnement (PSIE). Pour leur contribution lors de mon stage au cabinet.

M. ALIKO N'guessan Gustave, maître de Conférences et responsable de parcours Protection de l'Environnement et Gestion des Risques pour son implication dans le bien-être des étudiants.

Mme KOFFI Ahebé, Maître-Assistante à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa et Encadreur de Licence, pour la rigueur scientifique inculquée lors de la rédaction de mon mémoire de Licence ;

Je tiens également à remercier tous les enseignants de l'UFR Agroforesterie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa et tout particulièrement ceux de la filière protection de l'environnement et gestion des risques, pour leurs conseils et le suivi académique. Tout le personnel administratif et technique de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa ainsi que mes amis et connaissances pour leur soutien et affection.

Mes sincères remerciements à mes amies Kadjo Marie florence et à Yao Affoué Anaëlle Désirée pour leur soutien tout le long de mon parcours

Je tiens à remercier de tout cœur les étudiants de la 4^{ème} promotion Protection de l'Environnement et Gestion des Risques (PGER) en particulier à mon confrère Agoh Anoman Olivier.

Je tiens à remercier toute ma famille pour leur soutien et leurs encouragements tout au long de mon cursus scolaire.

TABLE DES MATIERES

	Pages
TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES ANNEXES	vii
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : GENERALITES	3
1 1 Exploitation minière en Côte d’Ivoire	3
1.2 Déplacement de populations dû à des projets miniers.....	5
1.2.1 Quelques concepts liés aux déplacements et rétablissement des populations	6
1.3.1 Déplacement des populations dans le cadre de projets de développement	6
1.3.2 Population résiduelle affectée par l’industrie minière	7
1.3.2 Déplacements économiques	7
1.3.4 Rétablissement des populations.....	8
1.3.5 Responsabilité du déplacement	8
1.3.6 Développement durable	8
1.3.7 Appauvrissement potentiel lié aux déplacements de population.....	11
1.4 Cadre légal.....	15
1.4 1 Cadre politique	15
1.4 2 Cadre institutionnel	15
1.4.3 Cadre juridique	16
1.4.4 Code minier	17
1.4.5 Code de l’environnement	17
1.4.6 Normes SFI.....	17

1.5 Présentation de la zone d'étude	18
1.5.1 Situation de la ville de Hiré	18
1.5.2 Occupation des terres dans la sous-préfecture de Hiré.....	19
1.5.3 Situation sociodémographique	20
1.5.4 Développement économique local	21
1.5.5 Climat	22
1.5.6 Pluviométrie	22
1.5.7 Sol.....	22
1.5.8 Flore.....	22
1.5.9 Faune	23
1.6 Présentation de la structure d'accueil et description du projet	23
1.6.1 Présentation de la structure d'accueil	23
1.6.2 Description du projet d'expansion de la mine	24
DEUXIEME PARTIE : MATERIEL ET METHODES	2
2.1 Matériel.....	27
2. 2 Méthodes	27
2.2.1 Revue documentaire	27
2.2.2 Observation directe.....	27
2.2.3 Enquête de terrain.....	28
2.2.4 Traitement des données	28
TROISIEME PARTIE : RESULTATS ET DISCUSSION.....	26
3.1 Résultats	30
3.1.1 Caractéristiques du milieu urbain impacté	30
3.1.2 Profil sociodémographique de la zone d'extension de la mine	30
3.1.2 1 Personnes impactées dans la zone du projet	30
3.1.2 2 Moyens de subsistance des personnes potentiellement impactées	32

3.1.2.3 Répartition des PAP-propriétaires selon l'activité économique exercée	32
3.1.2.4 Répartition des PAP-locataires selon l'activité économique exercée	33
3.1.2.5 Personnes vulnérables dans la zone du projet	33
3.1.3 Impacts potentiels dans la zone du projet	34
3.1.3.1 Plan de gestion social (PGS) de la mise en œuvre du projet	39
3.1.3.2 Mesures d'optimisation sur l'économie locale, régionale et nationale.	39
3.1.3.3 Mesures d'atténuation sur le déplacement économique de certains ménages.....	39
3.1.3.4 Mesures d'atténuation sur le Patrimoine archéologique et culturel	40
3.1.3.5 Mesures d'atténuation sur la perturbation de la Santé des populations	40
3.2 Discussion.....	40
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27
REFERENCES	43

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- ANDE : Agence Nationale de l'Environnement
- CNDD : Commission Nationale du Développement Durable
- EDUCI : Editions Universitaires de Côte D'Ivoire
- EES : Evaluations Environnementales Stratégiques
- EIE : Etude d'Impact Environnemental
- EIES : Etudes d'Impact Environnemental et Social
- GBM : Groupe de la Banque Mondiale
- HGM : Hiré Gold Mine
- IDH : Indice de Développement Humain
- INS : Institut Nationale de la Statistique
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PAN : Plans d'Action Nationaux
- PAP : Personnes Affectées par le Projet d'Expansion
- PAR : Plan d'Action et de Réinstallation
- PDL : Plan de Développement Local minier
- PDR : Plan de Déplacement et de Réinstallation
- PGE-A : Plan de Gestion Environnementale-Audit
- PGS : Plan de Gestion Social
- PNE : Politique Nationale d'Environnement
- PSIE : Pool Sécurité Industrielle & Environnement
- SFI : Société Internationale de Financement
- UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau I : Structures communautaires et publiques affectées	30
Tableau II: Répartition des populations affectées par le projet selon les ménages	31
Tableau III: Répartition des propriétaires selon le genre	31
Tableau IV: Répartition des locataires selon le genre	32
Tableau V: Répartition des propriétaires selon l'activité économique exercée	32
Tableau VI: Répartition des propriétaires selon l'activité économique exercée	33
Tableau VII: répartition des personnes vulnérables du site des projets	34
Tableau VIII: synthèses des effets du projet	35

LISTE DES FIGURES

	Pages
Figure 1 : Vue partielle de la Mine de Hiré	4
Figure 2: Localisation de la zone d'étude	19
Figure 3: Courbe d'évolution de la population de Hiré sous-préfecture selon les RGPH 1975 à 2014	21

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Photo

Annexe 2 : questionnaire

INTRODUCTION

Le secteur minier en Afrique de l'Ouest a connu un déclin important depuis la période des indépendances. Avec la libéralisation des économies depuis au moins vingt ans, l'industrie minière en Afrique de l'Ouest connaît un apport important d'investissements étrangers (Jérôme, 2007). Le sous-sol de nombreux pays africains regorge de ressources minières importantes (Banque mondiale, 1992). Toutefois, il apparaît qu'une proportion importante de gisements minéraux dans le monde se situe sous des terres déjà occupées par les populations locales (Downing, 2002). C'est ainsi que de nombreux projets d'extraction minière, dont plusieurs financés par le Groupe de la Banque mondiale (GBM), ont impliqué d'importants déplacements de population. Ces projets demandent parfois d'évacuer des territoires assez spacieux dans le cas des mines d'or à ciel ouvert. Certaines zones ciblées par l'installation ou l'expansion d'une mine sont malheureusement habitées. Les déplacements de populations occasionnent des tensions sociales entraînant, dans certains cas, des violations des droits humains et un appauvrissement chez ces personnes (RIE, 2003).

En Côte d'Ivoire, depuis l'indépendance l'économie ivoirienne était essentiellement basée sur l'agriculture. Les ressources minérales, à l'exception de l'exploitation des hydrocarbures, ne jouaient pas un rôle prépondérant dans l'économie de la Côte d'Ivoire (Atse *et al*, 2008). Cependant, les importantes découvertes de gisements miniers des 15 dernières années, ont amené le gouvernement ivoirien à mettre un accent particulier sur la politique de développement de ce secteur afin de le redynamiser (Atse *et al*, 2008). Une politique et un contexte réglementaire incitatifs ont été mis en place pour attirer les investisseurs nationaux et internationaux (Atse *et al*, 2008). C'est donc dans ce contexte politique de redynamisation du secteur minier que s'inscrit le projet d'expansion de la mine d'or de Hiré qui est géré par la compagnie *Afrique Gold mining*. Cependant, à ce projet se pose la problématique liée aux dommages potentiels qu'il va générer sur l'environnement naturel et surtout sur la population environnante. Cette problématique suscite l'interrogation suivante : quels sont les impacts sociaux du projet d'expansion de la mine d'or de Hiré? De cette interrogation découle les questions suivantes :

- quelles sont les caractéristiques du milieu urbain objet de l'expansion de la mine ?
- quel est le profil sociodémographique de la population de la zone d'expansion de la mine ?
- quels sont les impacts potentiels du projet dans les limites de cette d'expansion sur le cadre humain ?

L'exploitation minière, en effet est une activité qui engendre d'énormes problèmes environnementaux (déforestation, pollution, perte des terres agricoles), socio-économiques,

culturelles et sanitaires. La mine de Hiré est un projet pionnier, figurant comme la première mine à proximité d'une ville en Côte d'Ivoire démontrant la faisabilité d'un voisinage apaisé entre mine et ville. Le projet d'expansion de cette mine à proximité des habitations qui aura un impact sur les populations riveraines nécessite la réalisation de plusieurs études spécifiques conformément à la réglementation nationale et internationale. Selon les normes de la Société Internationale de Financement (SFI), ce type de projet devrait être soumis à une étude du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR). Ainsi, une étude d'impact du projet d'expansion de la mine d'or de Hiré sur le cadre humain a été menée dans l'optique de mettre en place un Plan de Gestion Social (PGS). L'objectif général de ce travail est d'analyser les impacts sociaux du projet d'expansion de la mine d'or de Hiré.

De façon spécifique, il s'est agi de :

- caractériser le milieu urbain objet de l'expansion de la mine ;
- déterminer le profil sociodémographique de la zone d'expansion de la mine ;
- évaluer l'impact potentiels du projet dans les limites de cette d'expansion sur le cadre humain;

La rédaction du présent mémoire s'articule autour de trois parties. La première partie présente les généralités sur l'exploitation minière en Côte d'Ivoire, l'état des lieux sur les déplacements de populations dû à des projets miniers, le cadre légal et la zone d'étude. La seconde partie porte sur le matériel et les méthodes utilisés pour mener à bien ce travail. La troisième partie présente les résultats obtenus et la discussion. Ce mémoire s'achève par une conclusion et des recommandations.

PREMIERE PARTIE : GENERALITES

1.1 Exploitation minière en Côte d'Ivoire

L'exploitation des ressources minières s'est développée en Afrique de l'Ouest et au sahel depuis le XIX siècle. Ce secteur est caractérisé par la coexistence de l'exploitation à grande échelle (mine industrielle) avec l'exploitation à petite échelle (mine artisanale). L'exploitation à grande échelle est pratiquée par les grandes compagnies qui constituent une source significative des recettes pour l'Etat (Keita, 2009). Quant aux exploitations à petite échelle elles sont généralement clandestines et pratiquées par les populations riveraines (autochtones et allogènes). La Côte d'Ivoire qui regorge d'importantes ressources minières en plus des matières agricoles, a vu ce secteur se développer à partir des années 80 (Bamba, 2012). Actuellement, ce pays dont l'économie repose sur l'agriculture, est en train de s'orienter vers ses ressources minières. C'est ainsi que cinq principales mines d'or industrielles ont vu le jour en Côte d'Ivoire. Ces mines sont exploitées par quatre grandes compagnies minières dont le canadien *Barrick Gold* à Tongon, l'australien *Afrique Gold* à Bonikro et Hiré, le canadien *Endeavour Mining* à Ity, Daapleu et Agbaou, le sud-africain *Amara Mining* Angovia. L'exploitation minière a rapporté 622,7 milliards FCFA en 2018-2019 à l'Etat de Côte d'ivoire (Jeune Afrique, 2020).

Les mines situées dans les périmètres immédiats d'une ville, appelées mines péri-urbaines sont créatrices d'emplois et d'infrastructures pour les populations riveraines. Elles constituent cependant un réel danger pour l'environnement et les populations environnantes. C'est le cas de la mine de Cerro de Pasco au Pérou située en plein cœur de la ville (Tony, 2015). A l'instar de cette mine péruvienne, il existe en Côte d'Ivoire une des rares mines péri-urbaines situées à Hiré au centre-sud de la Côte d'Ivoire, dans le département de Divo (figure 1).

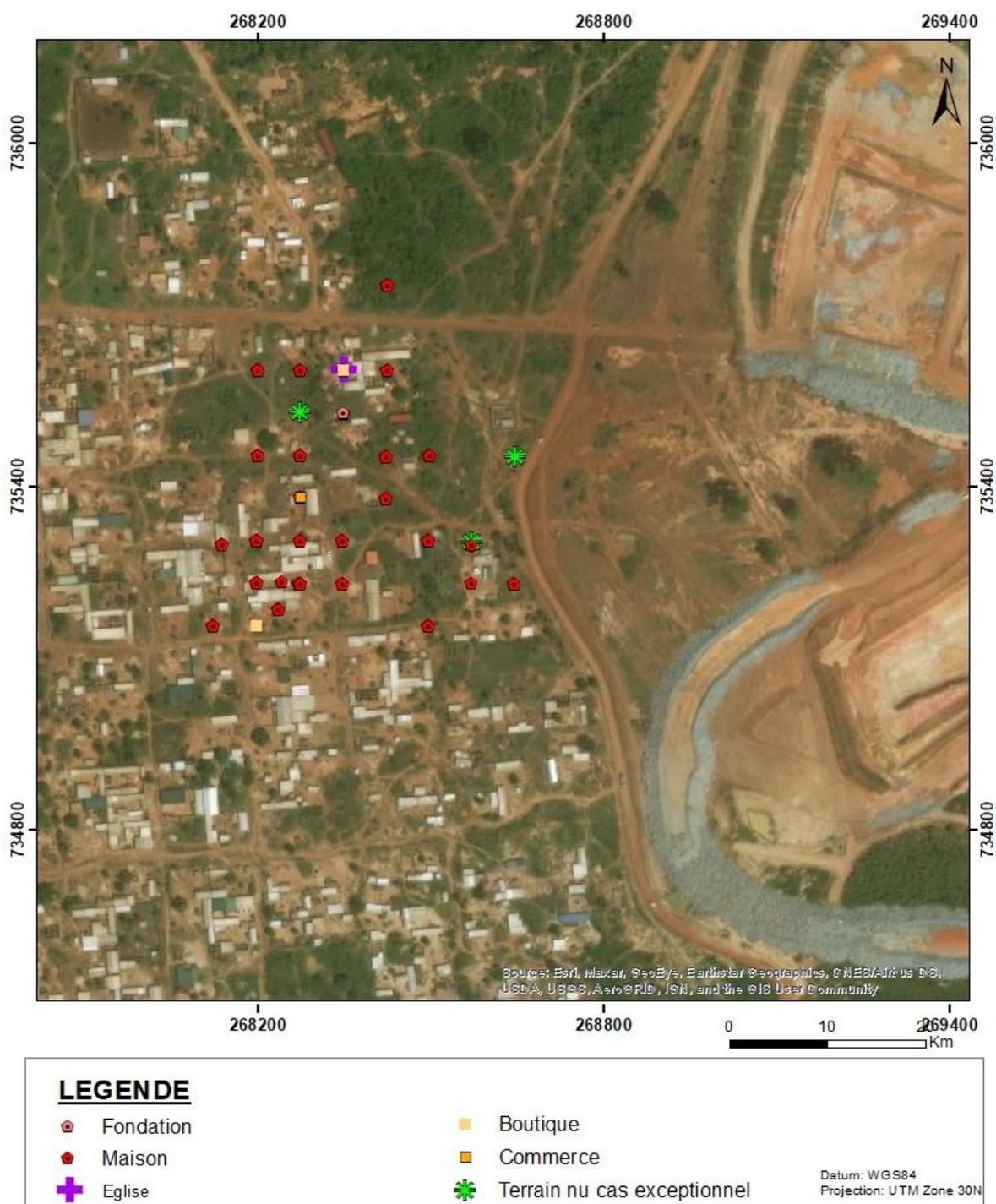


Figure 1 : Vue partielle de la Mine de Hiré (Afrique Gold, 2020)

1.2 Déplacement de populations dû à des projets miniers

Le phénomène des déplacements involontaires de population n'est pas nouveau en Côte d'Ivoire. Amselle (1976) affirme qu'à l'époque coloniale voire la période précoloniale, d'importants déplacements ont été observés. Les causes étaient généralement liées à esclavage, la guerre, la migration de communautés, le nomadisme, l'épuisement des terres agricoles. L'activité minière n'est pas non plus nouvelle dans ce pays, elle est même très ancienne. Toutefois, le phénomène des déplacements massifs et involontaires dus à des projets miniers est plutôt nouveau. Il date de l'avènement de l'usage généralisé des méthodes d'extraction minière à ciel ouvert. Si les premières mines à ciel ouvert de taille importante datent de la fin du XIX^e siècle, elles se sont répandues en Afrique surtout depuis le boom minier des années 1980 où l'investissement étranger prend un rôle prépondérant. Il n'existe pas de statistiques mondiales sur les déplacements de population dus à l'activité minière, mais il apparaît aujourd'hui que maints projets miniers provoquent des déplacements de population (Dowding, 2002 ; Sonnenberg & Münster, 2001). De tels projets peuvent déplacer parfois des dizaines de milliers de personnes, comme cela a été le cas pour la mine de Tarkwa de Goldfields Ghana qui a déplacé plus de 20 000 individus. Mais, certains projets miniers peuvent évidemment ne pas impliquer de déplacements si la zone des opérations est inhabitée.

Les populations sont déplacées à l'occasion de projets miniers pour deux raisons. D'une part, parce que leurs habitations sont situées au-dessus d'un dépôt de minerai convoité par une compagnie minière, d'autre part, parce qu'elles sont trop proches d'une mine en opération et en subissent les effets de façon intolérable. Ainsi, ces populations sont déplacées parfois parce que leurs maisons subissent des craquelures à cause des explosions de la mine, ou parce que ces mêmes explosions projettent des pierres dans les villages ou les quartiers proches de la mine.

Les déplacements forcés des populations sont liés à deux grandes causes : les conflits et les projets de développement. Cependant, dans les deux cas, certaines similitudes en ce qui concerne les impacts peuvent être observés dont la désarticulation sociale, la perte des schèmes culturels symboliques communs et la perte des activités économiques. Les déplacements de population dus à des projets de développement sont moins fréquents que ceux liés aux conflits. Mais ils deviennent obligatoires dans le cas d'installations des projets tels que les aménagements hydro-électriques et les exploitations minières dans une zone d'habitation. En effet, les mines sont considérées par plusieurs (la Banque mondiale par exemple) comme des projets de développement même si, dans certains cas, les bénéfices qu'elles rapportent aux pays du Sud en termes de développement sont souvent amoindris par les impacts négatifs qu'elles

occasionnent. Leurs installations entraînent quelque fois des déplacements de population (Sonnenberg & Münster, 2001 ; Downing, 2002 ; Szablowski 2002). Les problématiques spécifiques aux déplacements de population sont de façon approximative les mêmes pour les différents types de projets. Ces problématiques sont généralement liées aux modes de rétablissement des populations, de déplacement économique, et de développement durable. Certains impacts sont cependant spécifiques aux mines. Il s'agit de :

- ✓ la responsabilité du déplacement ;
- ✓ la population résiduelle affectée par l'industrie minière.

1.2.1 Quelques concepts liés aux déplacements et rétablissement des populations

1.2.2 Déplacement des populations dans le cadre de projets de développement

Ce concept renvoie à l'action selon laquelle un projet de développement cause le déplacement d'une population sur un territoire donné. Le terme de « population », qui désigne un ensemble de personnes habitant un espace est utilisé dans ce cas, au lieu de celui de « personnes » pour mettre en évidence l'enjeu social de ces déplacements. Le concept de communauté, ayant une portée plus spécifiquement sociale et culturelle, est trop précis pour traiter du sujet car parfois une population déplacée peut comprendre plusieurs communautés.

Le déplacement d'une population affecte toujours la structure sociale de ses membres (Downing, 2002). Dans certains projets miniers, la compagnie exige le déplacement de population, mais dans d'autres, il arrive que ce soit la population qui demande à être déplacée lorsque, établie à proximité de la mine, elle en subit les impacts de façon significative. Par exemple, le voisinage immédiat de la zone des explosions de la mine peut justifier cela. Mais, dans tous les cas, les déplacements de population peuvent être involontaires, puisque la présence d'une mine n'est pas, selon les législations nationales ou les politiques de la Banque mondiale, conditionnelle au consentement des populations qui en seront affectées.

Les villages ou les quartiers dont on prévoit le déplacement à l'occasion d'un projet minier ne sont généralement pas les seuls dans une zone de concession minière à être affectés par la mine. Les impacts sociaux et environnementaux d'une mine dépassent parfois même le territoire de la concession minière. On déplace un village car il est au-dessus d'un dépôt du minerai convoité ou parce qu'il est trop proche de la limite sécuritaire de la mine.

Selon certains auteurs, les déplacements de population et l'activité minière en général entraînent des conséquences plus graves sur les populations autochtones car leur ordre social est souvent plus sensible aux déplacements que, par exemple, celui d'une population qui n'est présente que

depuis une génération sur le même territoire (Anonyme 1, 2001 ; Orellana, 2002). Les autochtones sont souvent mécontents du boom démographique pour plusieurs raisons, dont la hausse de la prostitution, la hausse des prix des denrées, la consommation de drogue et d'alcool, la hausse de la criminalité, etc.

1.2.3 Population résiduelle affectée par l'industrie minière

La population résiduelle est celle qui a continué à exister après le déplacement des personnes susceptibles de subir les impacts du projet minier. Cependant, du fait de la présence de la mine, cette population résiduelle a vu son effectif augmenter de façon exponentielle. L'activité minière entraîne, la pollution des cours d'eau (fuites de cyanure dans le cas des mines d'or par exemple), l'empoussièrement de l'air et la croissance démographique provoquée par l'afflux de migrants sont des phénomènes qui affectent parfois les communautés vivant dans une zone au-delà de la zone sécuritaire de la mine. Les booms démographiques dans les zones d'activité minière d'envergure proviennent du fait que la demande de la compagnie minière en main d'œuvre spécialisée, que l'on ne retrouve pas dans les zones rurales, draine souvent, des autres régions ou pays environnants, une quantité importante de migrants. Dans bien des cas, ces migrants apportent avec eux un mode de vie urbain qui cause des chocs avec les communautés rurales vivant davantage selon des modes de vie traditionnels. Un tel boom démographique se traduit par de nombreux effets négatifs sur les communautés d'origine des concessions, telles la hausse des prix des denrées de base, de L'alcoolisme, de la prostitution et, en conséquence, de la prévalence du VIH SIDA, pour ne citer que quelques-uns de ces effets.

1.2.4 Déplacements économiques

L'établissement d'une mine implique parfois l'occupation d'un territoire sur lequel était pratiqué des activités productives par les populations locales sans pour autant que ces dernières soient déplacées. Les producteurs sont alors forcés de ne plus exploiter le territoire concerné et doivent exploiter un nouveau territoire s'ils veulent conserver la même occupation, avec ou sans l'aide de la compagnie minière. Dans ce cas, il s'agit d'un déplacement économique. Ces biens productifs sont directement reliés à des activités économiques demandant un accès à la terre. Les activités productives les plus concernées dans l'exploitation des zones minières sont souvent situées en milieu rural. Elles concernent les activités agricoles, l'orpaillage (pour les zones aurifères), la chasse et la pêche. Ce type de déplacement n'implique pas nécessairement que le producteur retrouve la même activité sur le site de destination.

1.2.5 Rétablissement des populations

Le terme de rétablissement est une traduction de l'anglais du terme de resettlement. Trop souvent, les compensations attribuées aux populations déplacées sont traduites en argent. Les buts des projets de rétablissement et de développement durable sont oubliés et ces projets se réduisent à des mesures compensatoires financières (Downing, 2002). Or il a été prouvé que ces mesures compensatoires ne sont jamais suffisantes pour atteindre le plein rétablissement d'une population déplacée (Cernea, 1988, Banque mondiale, 2004). Ainsi, l'argent ne permet pas de remplacer des biens productifs dans un contexte où l'inflation est forte, ou les occasions d'investissement pour des populations rurales sont très limitées et l'argent ne va qu'à une seule personne en l'occurrence le chef de la famille. Un exercice de rétablissement idéal serait réalisé lorsque, suite à un déplacement, les populations déplacées ne connaîtraient aucune perte matérielle, culturelle, sociale ou psychologique par rapport aux conditions de vie initiales.

1.2.6 Responsabilité du déplacement

Le concept de responsabilité du déplacement renvoie à la responsabilité attribuée à certains agents qui doivent assumer les coûts du déplacement, et du rétablissement s'il y a lieu, de tout ce qu'ils impliquent (études socio-économiques, recensements, suivis, etc.). Généralement déterminée par les différents règlements nationaux et internationaux qui s'appliquent aux déplacements de population, la distribution de cette responsabilité se fait entre plusieurs agents. Depuis plus d'une vingtaine d'années, dans les cas de l'activité minière en Afrique, une grande part de la responsabilité du déplacement incombe aux compagnies minières. Mais, il y a aussi des tierces parties qui ont pour mandat le réaménagement ou le rétablissement : ONG nationales ou internationales, compagnies privées et agents d'institutions internationales qui ont cautionné ou financé le projet.

1.2.7 Développement durable

La définition du développement durable proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement est : « Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Redclift, 2005). Les questions sociales, économiques et environnementales sont interconnectées et les décisions doivent incorporer chacun de ces aspects afin d'être couronnées de succès à long terme (Ballet *et al*, 2004). Le succès du développement durable repose sur le partenariat et la coopération entre acteurs de disciplines différentes (économie, sociologie, écologie, etc.), de secteurs différents (transport, eau, déchet, milieu naturel, développement

social, etc.), de milieux différents (entrepreneurial, associatif, institutionnel, administratif, commercial, syndical, etc.), agissant à des échelons territoriaux différents, du niveau international au niveau local (Quental *et al.* 2009). Le développement durable repose en fait sur une nouvelle forme de gouvernance, où la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision doivent prendre le pas sur le simple échange d'informations (Pingaul et Préault, 2007).

Le développement durable recherche un équilibre entre ses trois piliers qui sont le respect de l'environnement, le progrès social et l'efficacité économique.

✓ **Respect de l'environnement**

Les entreprises doivent réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement, et veiller à préserver au maximum les ressources afin d'en garantir l'accès aux générations futures. La conservation et la gestion des ressources passent par la gestion durable des ressources naturelles (Ballet, 2007), le maintien des grands équilibres écologiques (climat, biodiversité, océans, forêts, etc.), la réduction des risques et la prévention des impacts environnementaux.

✓ **Progrès social**

L'entreprise doit pouvoir satisfaire au mieux les attentes des parties prenantes. Elle doit viser à appréhender globalement les questions de santé et de culture en favorisant la participation de tous les groupes sociaux à la construction d'un nouveau mode de développement afin de satisfaire les besoins essentiels des populations, lutter contre l'exclusion et la pauvreté, réduire les inégalités et respecter les cultures (Ballet, 2007).

✓ **Efficacité économique**

Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement considère le pilier économique du développement durable comme fondamental : « Pour répondre aux besoins essentiels, il faut réaliser tout le potentiel de croissance ; le développement durable nécessite de toute évidence la croissance économique là où ces besoins ne sont pas satisfaits » (Zaccai, 1999). Les entreprises doivent développer la croissance et l'efficacité économique, à travers des modes de production et de consommation durables (Durand *et al.*, 2010), tout en s'assurant que cette croissance ne va pas se faire au détriment de l'environnement et de la société. Pour se faire, il faut disposer d'un modèle économique durable qui assure une répartition équitable des ressources.

L'industrie minière, plus que n'importe quel autre secteur industriel, fait face à des défis majeurs de passage au développement durable (Humphreys, 2001 ; Azapagic, 2004). Des efforts importants ont été consentis pour la prise en compte de l'environnement dans le secteur minier (Bhattacharya, 2000). Ces efforts se sont traduits, entre autres, par l'adoption de

politiques et stratégies concernant le secteur minier, la mise en place des textes réglementaires pour la prise en compte de l'environnement et des besoins des communautés. Selon Hilson (2001), les compagnies minières prennent au sérieux les problèmes environnementaux et sociaux. Les aspects sociaux prennent d'ailleurs de plus en plus de place dans les rapports de développement durable des compagnies minières (Hilson, 2000 ; Horowitz, 2006 ; Worrall *et al.* 2009). Cependant, les efforts des compagnies minières pour assurer une activité respectueuse de l'environnement et de la société sont souvent inférieurs aux attentes de la population (Capron & Quairel-Lanoizelée, 2004). Pour certaines entreprises minières, l'activité minière est soit génératrice de développement durable, car elle permet la création d'emplois et d'infrastructures, le développement de compétences et plusieurs autres retombées positives. Or, pour plusieurs chercheurs dans le domaine des déplacements de population causés par des projets de développement, le développement durable d'une population déplacée passe, d'une part, par son rétablissement et d'autre part par des projets qui visent à améliorer sa condition de vie par rapport à sa condition antérieure au déplacement (Cernea, 1997 ; Downing, 2002). De façon générale, avant leur déplacement, les communautés visées par le déplacement possédaient une structure sociale autoreproductrice qui assurait leur continuité dans le temps, et cela même si leurs niveaux de développement humain paraissent très bas face aux standards internationaux. Ainsi, une économie de subsistance peut être durable si on ne perturbe pas son environnement naturel.

La question de la durabilité des projets de développement communautaire sociaux et économiques est récurrente dans maints projets de rétablissement. Les projets dans lesquels les populations locales deviennent un tant soit peu dépendantes d'une compagnie minière, que ce soit au niveau de la finance, de la technologie, du savoir-faire ou de l'équipement, ne sont généralement pas durables. La durabilité du développement est fortement liée à l'implication des populations qui en bénéficient, ou qui doivent en bénéficier car, pour être durables, les projets doivent survivre au départ de la compagnie minière. La participation constitue un important défi pour les projets de développement et son absence est une cause courante de l'échec de tels projets. Les relations entre la mine et les populations sont souvent conflictuelles car, en règle générale, les populations sont mécontentes d'être déplacées contre leur volonté. Cette tension nuire à la participation des populations visées par les projets et par le fait même, à la durabilité de ces projets. Les projets de développement communautaires réalisés par la compagnie minière échouent souvent à passer le test de la durabilité à long terme.

1.3.7 Appauvrissement potentiel lié aux déplacements de population

Les déplacements de population dus aux projets miniers d'envergure comme aux autres projets de développement de grande taille, présentent dans la majorité des cas divers risques d'appauvrissement des populations. Par conséquent surmonter ou prévenir ces risques constitue le défi le plus important pour le rétablissement des populations (Cernea, 1999, Downing, 2002).

➤ Approche sociologique

Devant le constat d'appauvrissement majeur des populations déplacées par des projets de développement, plusieurs analyses qualitatives et quantitatives, indépendantes ou non, ont été réalisées depuis plus d'une vingtaine d'années par des sociologues et des anthropologues qui ont émis des théories sur les risques sociaux, économiques et culturels liés aux déplacements des populations. Deux approches sociologiques sont les plus utilisées. Il s'agit de l'approche selon Cernea (1997, 1999) et celle selon Downing (1996, 2002). Elles ne varient pas beaucoup quant à l'interprétation du phénomène : toutes deux s'accordent sur le fait que certains éléments reviennent de façon systématique lors des déplacements de population, peu importe le type de projet ou le type d'industrie concernée (Downing 1996, 2002 ; Cernea, 1997, 1999). La théorie de Downing (2002), plus récente, reconnaît en bonne partie la justesse de celle de Cernea (1999), mais y ajoute, entre autres, une dimension culturelle symbolique pour expliquer l'appauvrissement lié au déplacement. La théorie de Cernea, propose de Impoverishment Risk and Rehabilitation Model (modèle de rétablissement et de risques d'appauvrissement). Ce modèle a été bâti à partir de maintes recherches empiriques effectuées lors du déplacement de population provoqué par des projets de développement appuyés par le groupe de la banque mondiale (GBM). Les politiques et directives de la Banque mondiale sur les déplacements de population sont basées sur cette approche. Le modèle de Cernea est double. D'une part, il aborde le problème des risques d'appauvrissement liés aux déplacements de population lorsque ces dernières ne bénéficient pas d'un projet de rétablissement réussi. Le risque le plus visible serait celui de la perte de terres".

Par ailleurs, la dimension économique dans ces plans est toujours prédominante et la dimension culturelle y est souvent évacuée. Son approche se veut critique de ces tendances et tente de réintroduire une interprétation plus complexe des liens sociaux qui caractérisent ces communautés. La géométrie sociale des communautés correspond à toutes les intersections des espaces, personnages et temps qui permettent aux communautés de définir leur identité et de maintenir leur cohésion sociale dans le temps. Selon Downing, nuire à la géométrie sociale

d'une population contribue à son appauvrissement. Et la reconstruire, au moins partiellement, suite aux déplacements, aurait des effets positifs sur les communautés déplacées.

Les déplacements de population dans les zones rurales des pays du Sud qui ne prévoient pas prévenir ou contrer ces risques d'appauvrissement occasionnent toujours des pertes aux populations déplacées. Comme les niveaux de vie des populations déplacées des pays africains correspondent souvent déjà à des standards de pauvreté ou d'extrême pauvreté, l'appauvrissement qui suit le déplacement constitue parfois un choc dont les populations peuvent difficilement se remettre. Les pauvres deviennent plus pauvres (Mathur, 1998). Des équilibres sociaux, relativement fragiles, qui se reconstituent depuis des centaines d'années, voire des milliers d'années, peuvent être complètement perturbés par un déplacement de population.

Une chose intéressante à retenir ici est que ces théories en sciences sociales ont mis en lumière plusieurs facteurs d'appauvrissement qui ne peuvent être détectés par les analyses à caractère économique, généralement mises de l'avant par les compagnies minières. Par exemple, la théorie de Downing explique pourquoi et comment la rupture de relations symboliques à l'environnement immédiat crée chez les populations autochtones déplacées une rupture du lien social, et comment cela entraîne la perte de plusieurs acquis sociaux dont jouissait la communauté en question. Dans plusieurs cultures africaines, le rôle des ancêtres, souvent enterrés près de la maison, contribue à définir les relations sociales entre les membres de la communauté et assure une certaine continuité à l'ordre social réel. Or, les déplacements peuvent venir briser cette relation symbolique, ce qui nuit à la structure sociale de la communauté. Une des conclusions qui découle de ces recherches est que l'appauvrissement social et culturel entraîne souvent un appauvrissement économique.

➤ **Spécificité des déplacements dus aux projets miniers**

Certains enjeux sont spécifiques aux déplacements causés par des projets miniers. La plupart de ces enjeux sont dus au fait que les populations sont déplacées à une courte distance de leur lieu d'origine, et, de ce fait, restent proches de la mine et en subissent encore les effets. Pour ce qui relève de la santé par exemple, l'empoussièrement de l'air et la pollution de l'eau sont des enjeux récurrents des villages déplacés proches des mines. Le boom démographique produit dans certains cas par le flux de main d'œuvre occasionné par l'ouverture de la mine entraîne lui aussi son lot de problème aux populations déplacées non loin de la mine.

Il advient que les mines, contrairement aux barrages hydro-électriques par exemple, ont une durée de vie courte ou moyenne (l'exploitation d'une mine ne dépasse généralement pas plus de trente ans, mais bien souvent elle dure un peu plus d'une dizaine d'années) ; elles ne constituent

donc pas en elles-mêmes des projets de développement durable. L'aspect durable de l'activité minière peut provenir du financement qu'elle offre à des projets de développement communautaire qui se veulent durables, en amortissant par exemple leur coût de démarrage. Mais, pour plusieurs raisons déjà évoquées, la durabilité de ces projets est souvent incertaine (Cernea, 1999 ; Downing, 2002). De manière générale, les populations déplacées dans le cadre d'un projet minier perdent davantage qu'elles ne gagnent. La durabilité des projets de développement communautaire soutenus par la compagnie minière semble directement liée à la durée de vie de la mine.

➤ **Evaluation des risques d'appauvrissement**

Il n'est pas facile de mesurer l'appauvrissement que connaît une population déplacée car les types d'appauvrissement sont multiples et certains d'entre eux ne sont pas aisément mesurables, entre autres parce que certains des effets apparaissent indirectement suite au déplacement. Parmi les éléments ardu à mesurer, on compte notamment l'appauvrissement culturel, la perte des valeurs sociales, la perte des connaissances productives traditionnelles et la perte de légitimité des structures politiques traditionnelles. Ces éléments ne sont que rarement reconnus par les organismes qui évaluent les impacts des déplacements, car il est difficile d'établir des indicateurs précis pour les mesurer. Les déplacements se produisant parfois dans des territoires reculés, les enquêtes et organismes d'évaluation y voient souvent un obstacle supplémentaire. Il reste néanmoins que plusieurs risques et effets d'appauvrissement sont évaluables (par exemple, la superficie des terres perdues par les agriculteurs suite à un déplacement de population).

➤ **Les populations et individus vulnérables**

Il apparaît que certains groupes sociaux composant les populations déplacées sont plus vulnérables que d'autres aux déplacements. Au sein d'une même population, les femmes (et tout spécialement les femmes monoparentales), les personnes âgées et les handicapés risquent davantage de s'appauvrir suite à un déplacement. Dans le cas de l'Afrique, où maintes sociétés sont patriarcales, les femmes jouissent de moins de droits que les hommes. Ainsi, par exemple, les femmes perdent plus facilement certaines prérogatives qui ont été durement gagnées dans l'ancien village, car elles ne sont souvent que peu, ou pas du tout, engagées dans la négociation du plan de rétablissement. Selon Lassey (2003), elles sont aussi plus dépendantes des ressources tirées de l'environnement naturel avoisinant, alors que les projets miniers affectent de façon considérable cet environnement. Selon Downing (2002), les femmes ont plus de chances de perdre leur gagne-pain à la suite d'un déplacement, ce qui tend à réduire la reconnaissance de leur rôle social dans la communauté. L'amoindrissement de leur rôle et de leur capacité à

produire des biens diminuerait aussi les conditions de vie des personnes dépendantes dans leur ménage.

Dans les zones rurales des pays du Sud, les handicapés et les personnes âgées n'ont pas accès à beaucoup de services adaptés et tous les problèmes associés au déménagement vers la nouvelle localité leur seraient encore plus lourds. Selon Downing, les personnes âgées auraient davantage de difficultés à vivre le changement de lieu. Etant plus conservatrices, le trouble social et culturel découlant du déplacement les affecterait de façon plus marquée. Les groupes autochtones des zones rurales ont également un mode de vie plus sensible aux déplacements (Downing *et al*, 2002). Le fait que leurs activités sociales et économiques soient davantage dépendantes de l'environnement dans lequel ils évoluent, leurs modes productifs sont plus difficilement remplaçables lorsque cet environnement est altéré comme dans le cas des déplacements dus à des projets miniers. De plus, les individus de ces communautés seraient souvent plus interdépendants que chez les non-autochtones. Une fois leur tissu social rompu, l'insertion sociale devient alors une tâche plus difficile. Ces sociétés autrefois durables ne peuvent se reproduire et leurs éléments se retrouvent généralement démunis.

Afin de pouvoir être plus équitable et d'assurer aussi l'adhésion de l'ensemble des ménages impactés à la prise en compte de la vulnérabilité, le projet considèrera les cas de vulnérabilité des individus afin d'aboutir à l'identification de ménages dit vulnérables c'est-à-dire correspondant aux critères de vulnérabilité ci-après définis. Ces critères doivent, dans le contexte local du projet, prendre en compte les cas de vulnérabilité à l'intérieur des ménages (personnes handicapées, orphelins, etc.) combinés au niveau de revenu ramené par membre du ménage comparé au seuil de pauvreté internationale. En effet, cette prise en compte du revenu permet de mieux correspondre au contexte local dans lequel des personnes vulnérables ne sont jamais seules et sont de ce fait prises en compte par l'ensemble du ménage s'il en a les moyens financiers requis. De plus, un ménage sera identifié comme vulnérable sans tenir compte du nombre de cas de vulnérabilité/membres vulnérables qu'il comporte puisque l'approche de prise en compte est à l'échelle du ménage et ceci vers des assistances et une attention spécifique.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- Revenu mensuel par membre de ménage inférieur au seuil de pauvreté national fixé à 25 000FCFA
- Les enfants orphelins déscolarisés n'ayant aucune formation
- Personnes âgées à la charge du ménage
- Personnes ayant un handicap physique ou mental

- Femme veuve comme chef de ménage dont le revenu mensuel est inférieur au seuil de pauvreté national fixé.

1.4 Cadre légal

1.4 1 Cadre politique

A l'instar de la plupart des pays ayant participé au sommet de Rio 1992 et qui, depuis lors, se sont engagés dans le processus du développement durable, la Côte d'Ivoire dispose d'une Politique Nationale d'Environnement (PNE) et de la plupart des politiques et stratégies sectorielles de gestion des ressources naturelles (biodiversité, changement climatique, lutte contre la désertification, gestion des ressources en eau, gestion des produits chimiques, forêt, faune, etc.) .Tous ces programmes ont connu des niveaux d'exécution divers. Cependant, ils ont servi de fondement à l'élaboration d'un cadre législatif propice au développement durable, renforcé en particulier par l'adoption du Code de l'environnement en 1996, du Code de l'eau en 1998, suivi d'une série de législations et réglementations environnementales. Aujourd'hui, la plupart des stratégies et Plans d'Action Nationaux (PAN) sectoriels prennent en compte dans leur conception les préoccupations environnementales et sociales avec comme principe de base l'approche intégrée et participative. Dans son document d'Orientation Stratégique de l'action Gouvernementale, le Gouvernement s'est engagé, entre autres, à renforcer le cadre institutionnel en matière d'Environnement et de Développement Durable, à planifier et à mettre en œuvre des politiques en ces matières.

1.4 2 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel ivoirien, relatif au développement durable, se caractérise par une multiplicité d'intervenants.

En effet, la poursuite des objectifs du développement durable, commande de relever d'énormes défis institutionnels. Toute chose qui nécessite l'intervention des pouvoirs publics pour la mise en place d'un système institutionnel, plus cohérent et inclusif. Cette préoccupation a fait l'objet de l'article 74 de la loi portant Code de l'Environnement qui institue :

- Un réseau de réserves biologiques ;
- Un observatoire de la qualité de l'air ;
- Une Agence Nationale de l'Environnement ;
- Un Fonds National de l'Environnement et
- Une bourse des déchets.

Le Gouvernement a également mis en place la Commission Nationale du Développement Durable à travers le décret n°2004-649 du 16 Décembre 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD). C'est un organe consultatif ayant pour objet de :

- définir les grandes orientations et le plan d'action ;
- proposer la stratégie nationale de développement durable en tenant compte de sa triple dimension sociale, économique et environnementale. La période actuelle est marquée par l'institution d'un Ministère de l'Environnement et du Développement Durable chargé de l'élaboration, de la conduite et de la coordination de toutes les actions relatives au Développement Durable en Côte d'Ivoire. Il a en son sein une Direction Générale du Développement Durable. Les autres ministères, dans le cadre de leurs compétences respectives touchant à l'environnement et au développement durable, agissent en collaboration avec ce ministère. Ce dispositif institutionnel est complété par les collectivités locales auxquelles des compétences ont été transférées par l'Etat en matière d'Environnement et de Développement Durable. De même, le décret n°2004-649 du 16 Décembre 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) prévoit la mise en place d'organes chargés de promouvoir le développement durable au niveau des collectivités territoriales.

1.4.3 Cadre juridique

La loi n°2000-513 du 1^{er} août 2000, portant Constitution Ivoirienne, dispose en ses articles 19 et 28 que : « tout citoyen a droit à un environnement sain ». Mais dès 1926, un décret relatif aux établissements classés est pris. En 1965, après la rencontre d'Arusha de 1961, deux lois furent votées, l'une relative à la protection de la faune et la chasse et l'autre sur la protection de la forêt. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire dispose d'une législation importante qui porte sur les domaines de la forêt, des aires protégées, des eaux, des installations classées, de l'utilisation des terres, de la protection de la faune. A ces lois on ajoute le code de l'eau, le code Minier, le code forestier, le code foncier, le code Pétrolier et le code d'Investissement. Ces Codes participent à l'intégration de l'environnement dans le développement socioéconomique du pays. Plusieurs décrets d'application de ces codes sont disponibles. En l'occurrence, les décrets n°96-894 de novembre 1996 déterminant les règles et les procédures applicables aux études d'impact environnemental et social (EIES) des projets de développement et d'audit environnemental. Ainsi, depuis 1996, les différents acteurs de développement sont soumis à l'obligation de faire une EIES des projets avant leur réalisation. De plus, la plupart des projets

à financement international sont assujettis à une EIES préalable avant le décaissement des fonds. Il faut reconnaître aujourd'hui que la pratique des EIES est rentrée dans les mœurs. Par ailleurs, plusieurs évaluations environnementales stratégiques (EES) de programme de développement et des profils environnementaux sont également disponibles. Au total, plus de 623 textes juridiques y compris les circulaires, délibérations et décisions sont disponibles pour réglementer l'exploitation de l'environnement et des ressources naturelles en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire, deux lois encadrent le processus d'évaluation environnementale pour les projets miniers : le code minier et le code environnemental.

1.4.4 Code minier

La loi n° 2014-138 du 18 juillet 2014 portant Code minier qui en son article 141 stipule qu'une demande de permis d'exploitation doit être accompagnée d'une étude de faisabilité et d'une Étude d'Impact Environnemental (EIE).

1.4.5 Code de l'environnement

La loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement qui, en son article 39 rend obligatoire la réalisation d'une Étude d'Impact pour tout projet susceptible d'avoir des effets néfastes sur l'environnement. Le décret d'application n° 96-894 du 8 novembre 1996, détermine les règles et procédures applicables aux EIE.

1.4.6 Normes SFI

La politique et les normes de performance de la SFI en matière de durabilité sociale et environnementale constituent la référence internationale pour les bonnes pratiques de développement de projets dans le secteur privé. Le principe directeur des normes de la SFI est le principe de « ne pas nuire » aux populations et à l'environnement. Les impacts négatifs doivent être évités chaque fois que possible, et si ces impacts sont inévitables, ils doivent être réduits, atténués ou compensés de manière appropriée. En particulier, la SFI s'engage à assurer que les coûts du développement économique ne soient pas supportés de manière disproportionnée par les personnes pauvres ou vulnérables.

L'ensemble complet des critères de performance, destinées à améliorer les résultats sociaux et environnementaux, se compose comme suit :

- ✓ Norme de performance 1 : Evaluation et Gestion des Risques et Impacts Sociaux et Environnementaux
- ✓ Norme de performance 2 : Main d'Œuvre et Conditions de Travail
- ✓ Norme de performance 3 : Efficacité Environnementale et Prévention de la Pollution

- ✓ Norme de performance 4 : Santé, Sûreté et Sécurité Communautaires
- ✓ Norme de performance 5 : Acquisition des Terres et Déplacement Involontaire
- ✓ Norme de performance 6 : Conservation de la Biodiversité et Gestion Durable des Ressources Naturelles Vivantes
- ✓ Norme de performance 7 : Populations Autochtones
- ✓ Norme de performance 8 : Patrimoine Culturel

1.5 Présentation de la zone d'étude

1.5.1 Situation de la ville de Hiré

Hiré est une sous-préfecture de la région du Lôh-Djiboua dans le centre-sud de la Côte d'Ivoire. Elle est située à environ 225 km d'Abidjan sur l'axe Divo-Oumé précisément à 45Km de Divo chef-lieu de région et à 25Km de Oumé (figure 2). Hiré a été érigée en sous-préfecture en 1976, par le décret n°76-877 du 22 décembre 1976. Suite au découpage administratif de 2012, cette sous-préfecture s'étend désormais sur une superficie de 396 km². Elle englobe les villages du canton Watta au nombre de six : Bouakako, Douaville, Gogobro, Kagbé, Zaroko, Hiré-village, chef-lieu de sous-préfecture, compte également des quartiers (Yobo & Nassa. 2018).

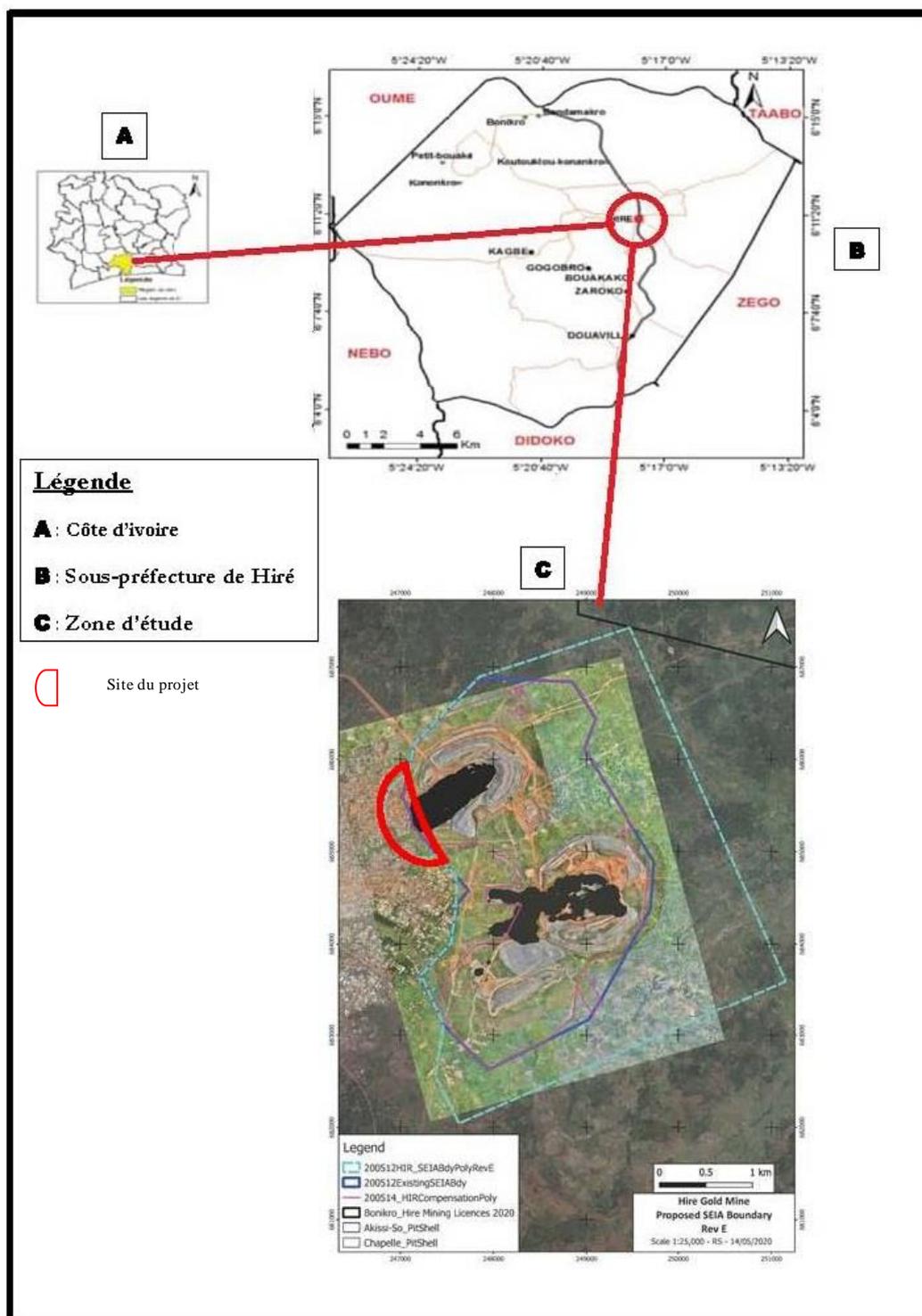


Figure 2: Localisation de la zone d'étude (EDUCI, 2018)

1.5.2 Occupation des terres dans la sous-préfecture de Hiré

Le peuplement de la sous-préfecture de Hiré s'est fait en trois phases essentielles. La première phase a été animée par l'arrivée des Dida, considérés comme communauté

autochtones. Ils auraient fait l'exode du Ghana avec les Akan, c'est pourquoi on les appelle les « mamini » (Bernus, 1962 ; Zézé, 1981). La deuxième phase migratoire a été conduite par un groupe de Baoulé arrivé dans la sous-préfecture pour l'activité d'orpaillage. Toutefois, cette exploitation traditionnelle de l'or de grande envergure va connaître une fin vers les années 1940, du fait de l'arrivée des mineurs français. Cette présence de mineurs français a entraîné une troisième vague migratoire composée d'ouvriers maliens et burkinabés notamment (Kouadio, 2016). A la fermeture des mines (artisanales et semi-industrielles), la plupart de ces ouvriers mineurs migrants sont restés pour se reconvertir en producteurs de café-cacao, devenue l'activité économique phare de la région. La recherche de terres fertiles pour la création de plantations de cacao et de café a été déterminante dans le flux migratoire qu'a connu le petit village d'Hiré-watta, à l'instar de toutes les zones pionnières de la culture du cacao (Ruf, 1995). En effet, l'essor de la culture de cacao que Ruf a appelé « booms du cacao », a contribué fortement à la dynamique démographique des zones forestières de la Côte d'Ivoire. Ces différents modes de migration ont permis au petit village de Hiré-watta de s'agrandir et de connaître une dynamique démographique remarquable, à l'origine de son érection en circonscription administrative (sous-préfecture) en 1977, puis en commune rurale en 1985. Depuis 2007, avec la construction de la mine d'or de Bonikro, la commune de Hiré fait face à une nouvelle vague de flux migratoire. Il s'agit d'une part, d'employés de la mine, venus d'autres régions du pays de la Côte d'Ivoire et aussi du Ghana ; et d'autre part, d'orpailleurs alloènes et des ressortissants burkinabés

1.5.3 Situation sociodémographique

La population de la sous-préfecture de Hiré estimée à 50357 habitants est composée de 26030 hommes et 24321 femmes (INS, 2014). Elle est constituée d'autochtones, d'allochtones et d'alloènes selon (INS, 2014). La sous-préfecture de Hiré connaît depuis le premier recensement de 1975 jusqu'au recensement de 2014 une croissance démographique avec un taux d'accroissement positif (figure 3).

L'allure générale de la courbe montre une population en croissance continue. Cette croissance peut être subdivisée en trois phases : la phase de 1975-1988, la phase de 1988 à 1998 puis la phase de 1998 à 2014. Ces trois phases correspondent aux trois étapes de peuplement de la Sous-préfecture de Hiré. La croissance démographique étant liée à une forte natalité ou à une forte migration, la croissance démographique observée à Hiré est de tout temps liée à l'importance des mouvements migratoires.

Cette croissance est à l'origine de son érection en circonscription administrative (sous-préfecture) en 1977, puis en commune rurale en 1985 (INS, 2016).

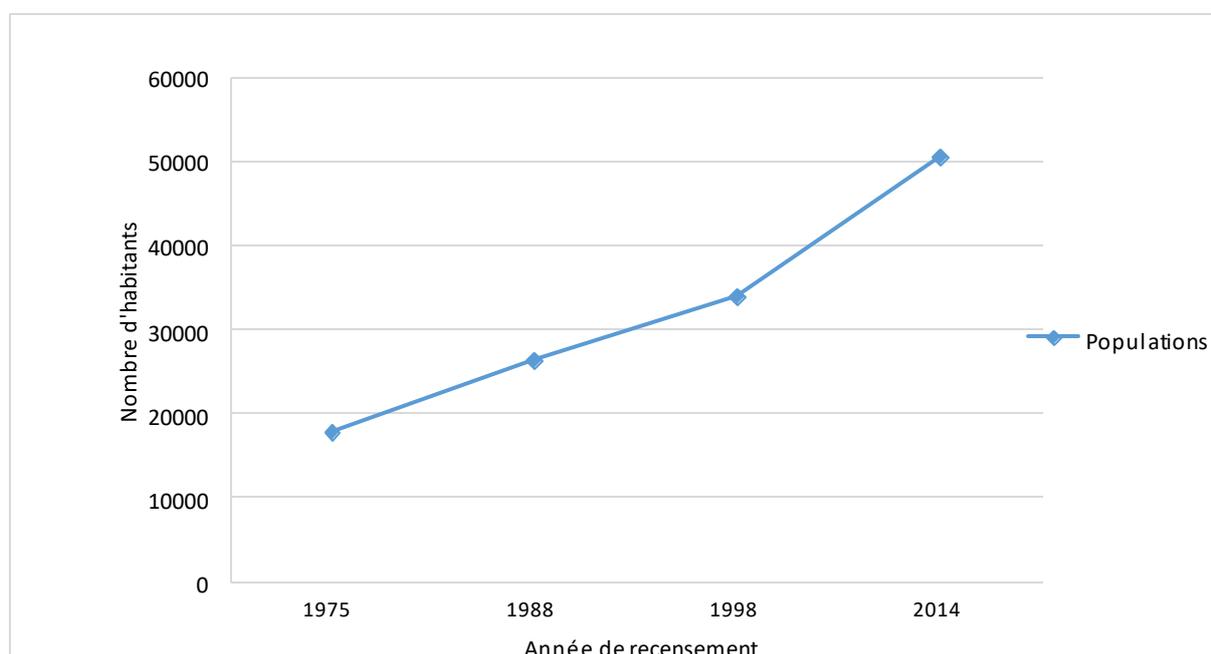


Figure 3: Courbe d'évolution de la population de Hiré sous-préfecture selon les RGPH 1975 à 2014 (INS, 2016)

1.5.4 Développement économique local

➤ Les ressources agricoles

L'activité économique dominante à Hiré est l'agriculture. Elle est à la base du peuplement de toute la sous-préfecture. A côté de cette activité économique prédominante, il existe d'autres activités dont le dynamisme dépend toujours de l'agriculture. Il s'agit de l'artisanat, du commerce et d'autres activités non agricoles. La chasse qui était l'activité principale des Dida, est aujourd'hui l'activité phare de certains malinkés. Organisés en groupe, ils pratiquent la chasse au filet avec des chiens de chasse. Les petits métiers (artisanat) sont aussi pratiqués à Hiré. Il s'agit de la couture, la coiffure, la mécanique (auto, vélo, moto) etc. Dans l'unique marché de la ville se pratique le commerce de vivriers, de vêtements et autres produits cosmétiques.

➤ Les ressources minières

L'installation d'une compagnie minière dans la sous-préfecture de Hiré a créé un nouvel environnement social et économique dans la région. Elle est une ville en développement depuis

la mise en exploitation des gisements d'or. Cette ville au cours du temps a vu naître plusieurs infrastructures et la création d'emplois pour les jeunes de la localité.

1.5.5 Climat

La région du Loh-Djiboua baigne dans un climat équatorial de transition, caractérisé par quatre saisons différenciées par leur régime pluviométrique. La grande saison des pluies se situe entre Mars et Juin, suivie d'une petite saison sèche de Juillet à Août. La petite saison pluvieuse intervient de Septembre à Novembre. Les mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février constituent la grande saison sèche (Bamba, 2012).

1.5.6 Pluviométrie

Les hauteurs de pluies varient de 246,15 mm en Juin (grande saison des pluies) à 29,8 mm en Janvier (grande saison sèche). Dans la zone aurifère de Bonikro, la pluie annuelle varie entre 1169 et 1503 mm avec une moyenne interannuelle de 1305 mm (Bamba, 2012).

1.5.7 Sol

L'étude pédologique de la zone d'étude a mis en évidence sept profils de sols appartenant à trois groupes (plinthosol, ferrasol, gleysol) (Atsé, 2007). Tous ces sols résultent d'une altération longue et intense, avec une fraction argileuse composée essentiellement de kaolinite (Atsé, 2007). Les principaux minéraux sulfureux présents sont la pyrite, la galène, la bismuthine, la blende et la chalcopyrite. Les minéraux accessoires sont le mispickel, la stibine (Sonnendrucker, 1967).

1.5.8 Flore

Hiré est soumis à un type de relief en général de plateau dont les altitudes varient entre 610 et 680m. La végétation appartient au secteur mésophile du domaine guinéen Monnier, (1983).

La zone de cette étude comprend prioritairement des fragments forestiers, reliques de l'ancienne forêt dense humide semi décidue sur sols ferrallitiques fermes. Ces forêts restantes sont situées pour la plupart aux sommets ou sur les flancs des petites montagnes. Les plaines et beaucoup de forêts de pente sont remplacées par les champs et plantations.

Dans la zone d'étude, les zones humides sont représentées par des forêts marécageuses où dominent *Raphia hookeri* (Arecaceae) et *Alchornea cordifolia* (Euphorbiaceae), les forêts de bas-fonds périodiquement ou permanemment inondées et les formations forestières qui longent les cours d'eau. L'observation sur certains de ces cours d'eau, non encore asséchés, la présence

de végétaux aquatiques. Enfin, la présence de formations savanicoles dominées par des palmiers rôniers (*Borassus aethiopum*) sur la route menant à Tekoukro. (N'guessan *et al.*, 2010)

1.5.9 Faune

L'inventaire zoologique dans les études menées en 2008 et 2012 dans la localité de Hiré indique l'existence de 19 espèces de mammifères qu'on pourrait observer. Ces espèces appartiennent à 10 familles taxonomiques d'abondance relative variable. Le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le galago de Demidoff (*Galagoides demidovii*) et l'aulacode (*Thryonomys swinderianus*) sont reconnus par les populations locales comme étant très abondantes. Six (06) espèces sont reconnues rares ou très rares, parmi lesquelles se trouvent tous les singes de la zone. Excepté l'antilope royale (*Neotragus pygmaeus*) et le colobe vert (*Colobus verus*) qui sont classés quasi menacés sur la liste rouge de l'UICN (2014.), toutes les autres espèces sont de préoccupation mineure. Les micromammifères recensés sont au nombre de huit. Ils se répartissent en deux familles (*Soricidae* et *Muridae*). Le statut de conservation actuel de toutes les espèces de micromammifères signalés est d'une préoccupation mineure. L'avifaune est bien représentée avec environ 70 espèces réparties en diverses familles. L'espèce la plus importante est celle de la Tourterelle maillée *Streptopelia senegalensis*. La famille la plus représentée du point de vue de l'effectif spécifique est celle des *Pycnonotidae* avec une dizaine d'espèces puis, suivent celle des *Nectariniidae*, des *Ploceidae* et des *Sylviidae*, avec, moins de dix espèces chacune. Ces familles renferment plus de la moitié du nombre d'espèces d'oiseaux de cette zone d'étude (Tanoh *et al.* 2010).

1.6 Présentation de la structure d'accueil et description du projet

1.6.1 Présentation de la structure d'accueil

Pool Sécurité Industrielle & Environnement (PSIE) est un cabinet d'études et d'expertises créé par un POOL d'experts pour contribuer au renforcement de la bonne gouvernance et à la promotion du développement durable en Côte d'Ivoire et en Afrique. PSIE est une société à responsabilité limitée de droit ivoirien, spécialisée dans les questions environnementales et de sécurité industrielle dans leur globalité.

Le cabinet PSIE intervient dans ses domaines suivants

- Appui institutionnel et formation pédagogique,

- Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) – sous agrément de l'ANDE en Côte d'Ivoire,
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES),
- Accompagnement à la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES),
- Plan de Déplacement et de Réinstallation (PDR),
- Etude Environnementale Stratégique (EES),
- Plan de Gestion Environnementale-Audit (PGE-A) (sous agrément de l'ANDE en Côte d'Ivoire),
- Audit environnemental (sous agrément de l'ANDE en Côte d'Ivoire),
- Bilan écologique,
- Procédures environnementales,
- Etude de réhabilitation des sites pollués,
- Diagnostic environnemental,
- Plan de réaménagement de sites (industriels ou miniers),
- Plan de Développement Local minier (PDL),
- Mesures environnementales (qualité de l'air, qualité de l'eau, niveau de bruit, niveau de vibrations, études du sol, etc.).

1.6.2 Description du projet d'expansion de la mine

Afin de prolonger la vie de ses opérations dans la zone ainsi que les retombées économiques pour les communautés locales, la compagnie Hiré Gold Mine souhaite élargir son emprise de 24 ha, passant ainsi des 772 ha existants à 796 ha. L'accès à cette zone requiert des approches différentes comme décrites ci-dessous.

✓ Réinstallations économiques

Définies comme des « pertes de flux de revenus ou de moyens de subsistance résultant d'acquisitions de terrains ou perte d'accès aux ressources (sols, eau ou forêts) du fait de la construction ou de l'exploitation d'un projet ou de ses installations connexes », elles se réfèrent principalement dans ce cas aux pertes de revenus liés aux exploitations agricoles dans l'emprise du projet. Quelques cas de pertes de revenus liés au déplacement d'activités commerciales dus aux réinstallations physiques sont anticipés également.

✓ Réinstallations physiques

Définies comme des « pertes de logement et de biens résultant de l'acquisition de terres occasionnée par un projet qui nécessite que la ou les personnes affectées déménagent ailleurs », elles se réfèrent ici à la délocalisation de structures résidentielles dans l'emprise de projet contenant des bâtiments d'habitation permanente ainsi que des structures connexes comme des hangars ou appâtâmes.

✓ Impacts sur les moyens de subsistance

Selon les principes de la SFI, une simple compensation des impacts induits par les réinstallations économiques ou physiques peut s'avérer insuffisante pour assurer la protection des PAP face aux impacts indirects d'un projet par exemple les usages concurrentiels des ressources, pertes d'emplois, inflation et autres conséquences sociales. Le projet ira au-delà de la simple compensation pour viser l'amélioration durable du niveau de vie des PAP par rapport à la situation avant l'avènement du projet.

Ces approches font partir du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet que la compagnie s'engage à mettre en œuvre selon les normes nationales et internationales, en collaboration avec les autorités locales et les populations concernées.

L'objectif est de s'assurer que les personnes affectées par le projet d'expansion puissent avoir accès à des compensations et accompagnements justes et transparents, et maintiennent ou améliorent leurs moyens de subsistance et conditions de vie.

DEUXIEME PARTIE : MATERIEL ET METHODES

2.1 Matériel

Pour bien mener cette étude les matériels utilisés sont :

- un GPS pour géo-localiser les biens impactés (maisons, terrains et les magasins) ;
- un appareil photo pour les prises de vues réalisées pendant les observations ;
- un questionnaire adressé aux personnes impactées des ménages ;
- une carte de la zone impactée.

2. 2 Méthodes

Pour mener à bien cette étude, nous nous sommes servis de la recherche documentaire, l'observation directe et l'enquête par questionnaire comme techniques de production de données.

2.2.1 Revue documentaire

La revue documentaire consiste à répertorier et à consulter des documents, les plus spécifiques possibles afin d'en savoir le plus que l'on peut, à l'avance, sur le problème traité ou sur des problèmes identiques, similaires de sujet de recherche. Dans le cadre de ce travail, nous avons eu recours à des ouvrages de méthodologie, des ouvrages spécifiques abordant la question relative aux impacts des activités minières, des articles et des mémoires. Certains de ces ouvrages ont été sélectionnés sur internet lors de séance de formation méthodologique et au sein de certains services de documentation.

2.2.2 Observation directe

L'observation directe constitue la seule technique de recherche sociale qui capte les comportements au moment où ils se produisent (Yatte ,2006).

Cette technique de recherche nous a permis durant la phase de terrain d'avoir un aperçu sur la distance qui existe entre les habitations et la mine de Hiré, l'impact des tirs des activités minières sur les habitations à proximité, etc. Elle nous a également permis d'apprécier le niveau d'équipement et d'infrastructure réalisés au sein des quartiers à proximité de la mine afin de nous imprégner des réalités de vie quotidienne des populations (à proximité de la mine : répétition).

2.2.3 Enquête de terrain

L'enquête de terrain est la phase des collectes de données sur le terrain. Elle a commencé par les réunions d'informations et a consisté à faire l'identification des personnes affectées par le projet (PAP) à l'aide un questionnaire (Annexe 2). Ensuite les coordonnées géographiques des maisons, des terrains et des commerces ont été collectées. L'enquête de terrain a permis également de recueillir les données socio-économiques au sein de la zone impactée à travers un questionnaire.

- **Echantillonnage exhaustif**

Etudier exhaustivement une population n'est pas chose aisée. De plus, il n'est pas toujours possible ni nécessaire d'étudier toute la population pour bien la connaître. On peut recueillir les informations utiles sur une fraction (échantillon) de l'ensemble (population) pour procéder à des généralisations (N'da, 2011). Cependant, lorsque la population d'étude est observée complètement, c'est-à-dire que l'échantillon est la population mère, on parle d'échantillonnage exhaustif. (Vaillant, 2005).

Dans le cadre de notre étude portant sur les impacts d'une mine péri-urbaine sur le cadre humain, nous nous sommes intéressés aux populations dans la zone d'emprise du projet d'expansion c'est-à-dire les populations directement impactées. Pour ce faire nous avons divisé la zone en quatre secteurs et enquêté les populations de chaque secteur à partir d'un calendrier de passage que nous avons établi. En somme 366 ménages ont été enquêtés, 2197 personnes vivant dans la zone du projet ont été identifiées soit 6 personnes/ménage en moyenne).

2.2.4 Traitement des données

Le traitement a consisté dans un premier temps à la codification du questionnaire, les informations collectées lors des enquêtes auprès des ménages et durant les visites de terrain ont été saisies et traitées à l'aide de logiciels Excel. Le logiciel Excel a permis de saisir et de générer une synthèse de données collectées pour rechercher les informations qui ont été présentées dans des tableaux. Les données brutes composées des populations enquêtées ont été converti en pourcentage par le logiciel Excel.

TROISIEME PARTIE : RESULTATS ET DISCUSSION

3.1 Résultats

3.1.1 Caractéristiques du milieu urbain impacté

La zone impactée par le projet concerne les quartiers Baoulé et Gnankakro. Le quartier Baoulé est caractérisé par la présence d'un cimetière, une église évangélique, des habitations constituées de 60 ménages et un bas-fond. Quant au quartier Gnankakro, il renferme une mosquée, une école franco-arabe 3 églises, des habitations présentant 306 ménages, des commerces (les boutiques, les ateliers de coutures, les débits de boisson les produits vivriers etc...), de l'élevage et 2 fontaines. Dans la zone d'emprise de l'extension de la mine, six éléments sont à noter : un cimetière ainsi que cinq sites sacrés (une mosquée et 4 églises) (Annexe 1).

Il est à noter que la compagnie a déjà une procédure relative aux sites sacrés. Concernant le cimetière, un accès réglementé sur demande sera accordé par la mine aux communautés sous réserve que celles-ci soient accompagnées par un membre de la compagnie et qu'il n'y ait pas de contraintes ou risques en termes de sécurité des populations.

Tableau I : Structures communautaires et publiques affectées

Structures affectées	Quartier Baoulé (effectifs)	Quartier Gnankakro (effectifs)
Mosquée	0	1
Ecole franco-arabe	0	1
Eglise	1	3
Cimetière	1	0
Fontaine	0	2

3.1.2 Profil sociodémographique de la zone d'extension de la mine

3.1.2 1 Personnes impactées dans la zone du projet

Le déplacement a concerné les ménages et les activités économiques. Les ménages physiques à déplacer sont ceux qui occupent des structures résidentielles qui étaient construites le jour ou avant la déclaration de la date limite d'admissibilité. Ces ménages ont été éligibles à la relocalisation et réinstallation. Les enquêtes réalisées ont identifié 366 ménages résidents

(Tableau II) avec une population totale moyenne de 2197 (soit 6 personnes/ménage en moyenne). Les ménages ciblés sont ceux qui vivent au quartier Baoulé et Gnankakro.

Tableau II: Répartition des populations affectées par le projet selon les ménages

Quartier	Nombre de ménages	Nombre de personnes vivant dans les ménages	Proportion(%)
Baoulé	60	354	16,11
Gnankakro	306	1843	83,89
Total	366	2197	100

L'enquête sur le terrain a permis de dénombrer 2197 personnes impactées, dont 1843 soit (83,89%) dans le quartier de Gnankakro contre 354 soit (16,11%) dans le quartier Baoulé.

➤ **Propriétaires impactés par le projet et leur répartition selon le genre**

Le nombre de propriétaires impactés par le projet est de 251 personnes. Le tableau II montre que l'effectif des propriétaires du genre masculin impacté par le projet est plus important (211 personnes, soit 84,06%) que celui du genre féminin (40 personnes soit, 15,94%).

Tableau III: Répartition des propriétaires selon le genre

Genre	Effectif total	Proportion(%)
Homme	211	84,06
Femme	40	15,94
Total	251	100

➤ **Locataires impactés par le projet et leur répartition selon le genre**

Le nombre de locataires impactés par le projet est de 241 personnes (tableau III). L'effectif du genre masculin impacté par le projet est supérieur (190 personnes soit 78,84%) à celui du genre féminin (51 personnes soit 21,16%)

Tableau IV: Répartition des locataires selon le genre

Genre	Effectif total	Pourcentage (%)
Homme	190	78,84
Femme	51	21,16
Total	241	100

3.1.2.2 Moyens de subsistance des personnes potentiellement impactées

L'évaluation des moyens de subsistance à consister à déterminer les différentes activités qui permettent la satisfaction des besoins alimentaires des PAP. Les enquêtes ont identifié les différentes activités des chefs de ménages (propriétaires et locataires).

3.1.2.3 Répartition des PAP-propriétaires selon l'activité économique exercée

Les résultats des enquêtes consignés dans le tableau V indiquent que la plupart des propriétaires impactés par le projet sont des agriculteurs avec une proportion de 43,03% de l'effectif total des propriétaires. Ensuite, viennent Les commerçants (25,90%) et les artisans (20,72%). Les pêcheurs, les retraités et les sans-emplois constituent la franche de la population propriétaire la moins représentée (0,40%).

Tableau V: Répartition des propriétaires selon l'activité économique exercée

Activités	Effectifs	Proportion(%)
Salariés	15	5,98
Sans-emplois	01	0,40
Commerce	65	25,90
Agriculture	108	43,03
Elevage	08	3,12
Pêche	01	0,40
Retraité	01	0,40
artisanat	52	20,72
Total	251	100

3.1.2.4 Répartition des PAP-locataires selon l'activité économique exercée

Au regard des résultats d'enquête (Tableau VI), la plupart des locataires impactés par le projet sont des agriculteurs avec une proportion de 29,05%. Les artisans (menuisiers, coiffeurs etc.) et Les commerçants représentent respectivement 27,39% et 21,16%. Les sans-emplois (4,98%), Quant à l'activité libérale (Pasteurs etc.), les éleveurs et les pêcheurs, ils représentent respectivement chacun 4,56%, 1,66%, 0,41%.

Tableau VI: Répartition des propriétaires selon l'activité économique exercée

Activité	Effectifs	Pourcentage (%)
Salarié	26	10,79%
Sans-emplois	12	4,98%
Commerce	51	21,16%
Agriculture	70	29,05%
Elevage	04	1,66%
Pêche	01	0,41%
Activité artisanale	66	27,39%
Activité libérale	11	4,56%
Total	241	100%

3.1.2.5 Personnes vulnérables dans la zone du projet

Dans le but de rétribuer de façon équitable les différentes composantes de la population et d'assurer l'adhésion de l'ensemble des ménages impactés, les promoteurs du projet ont procédé à l'identification des ménages dit vulnérables selon les normes nationales et internationales.

Le tableau VII établi grâce aux enquêtes socio-économiques de référence renferme l'ensemble des personnes vulnérables dans la zone d'étude. Les ménages non affichés dans le tableau VI ne répondent pas aux critères nationaux de vulnérabilité.

Tableau VII: Répartition des personnes vulnérables du site des projets

Statut des PAP	Nombre des PAP	Orphelin	Veuve	Maladie chronique	Observation	Revenue mensuelle
Femme	31	1	1	2	Femme seule comme chef de ménage	Moins de 25000fr
Vieillard	12	0	0	0	Personnes âgées à la charge du ménage	Moins de 25000fr
Enfant	8	2	0	0	Élèves à leurs propres charges	Moins de 25000fr
Handicapé	8	0	0	0	Handicapé à la charge du ménage	Moins de 25000fr
Totale	59	3	1	2		

PAP. Personnes Affectées par le Projet d'expansion.

Au total 59 personnes sont identifiées comme vulnérables et doivent être financièrement prises en compte par le programme de dédommagement du projet. Selon la répartition les personnes les plus vulnérables sont les femmes qui sont au nombre de 31. Ensuite les vieillards au nombre de 12. Enfin, viennent les enfants et les handicapés qui représentent chacun 8 sur l'effectif total.

3.1.3 Impacts potentiels dans la zone du projet

La détermination du projet a concerné :

- L'économie locale ;
- La modification des habitudes de vie des populations ;
- Le déplacement économique de certains ménages ;
- Le patrimoine archéologique et culturel ;

- Perturbation de la santé des populations locales.
- Le tableau VII donne plus de détail sur les impacts du projet.

Tableau VIII: Synthèses des effets du projet

Impact possible	Activité source d'impact	Description de l'impact
Economie locale	<p>-présence de main d'œuvre pour la réalisation du projet et afflux des travailleurs locaux et migrants</p>	<p>-création d'emplois directs et retombées économiques indirectes et induites inhérentes aux travaux de préparation et de construction.</p> <p>-dépôt sauvage d'ordure à cause de la croissance démographique</p> <p>-manque de nourriture et pénurie d'eau ;</p> <p>-l'insécurité dans la localité ;</p> <p>-installation précaire aux alentours du projet d'extension de la mine</p>
	<p>-terrassment et mise en place de la construction du projet</p>	<p>-pollution atmosphérique par la poussière et fumée émis par les engins motorisés ;</p> <p>-perte de la biodiversité ;</p> <p>-endommagement des habitations dans les environs de la mine par vibration du sol causé par le terrassment.</p>

Tableau IX (Suite 1)

<p>Modification des habitudes de vie des populations</p>	<p>- Installations du projet et destruction des habitations des personnes impactées</p>	<p>-déplacement des populations impactées ; -perturbation de la qualité de vie des personnes impactées ; -perte de leur relation sociale ; -réinstallation des populations souvent dans les milieux non semblables surtout pour les autochtones -appauvrissement des personnes vulnérables et de certains ménages ; -les litiges entre les populations impactées lors des compensations</p>
<p>Déplacement économique de certains ménages</p>	<p>Installation du projet et perte des moyens de subsistance.</p>	<p>-perte des activités commerciales ; -perte des clients de certains commerçants impactés -l'éloignement des agriculteurs dû à une réinstallation peut entraîner la vente de leur champ ; -difficulté des propriétaires non résidents à reconstruire une maison en locations</p>
<p>Patrimoine archéologique et culturel</p>	<p>Installation du projet et déplacement des lieux de culte.</p>	<p>-déplacement du cimetière ; -déplacement des églises et mosquée</p>

Tableau X (Suite 2)

<p>Perturbation de la santé des populations locales</p>	<p>Installation du projet et dégradation de la santé des populations</p>	<p>-risque d'augmentation des infections à VIH/SIDA et les IST ; - les maladies respiratoires causées par la poussière sur le site du projet ; -les maladies liées à la mauvaise condition de vie des populations déplacées ;</p>
---	--	---

- Impact sur l'économie locale

La vaste majorité de la population active dans la ville de Hiré est essentiellement concentrée dans les secteurs de l'agriculture. Les autres secteurs d'activité sont le commerce, et le secteur informel. La réalisation du présent projet va entraîner la création d'emplois directs et de retombées économiques indirectes et induites inhérentes aux travaux de préparation et de construction. A cela s'ajoute les achats de biens et matériaux pour la conduite des travaux. En effet, il est anticipé la création emplois non qualifiés et qualifiés pendant les phases de construction/développement. Cela contribuera à booster la consommation locale et partant, à l'essor de l'économie dans la commune de Hiré. L'impact sur la création d'emplois est de nature positive.

- Modification des habitudes de vie des populations

L'acquisition de terres liée au projet entrainera le déplacement économique de ménages et le démantèlement de leurs différentes activités. Ce déplacement économique non voulu, même s'il est bien planifié et réalisé, perturbera la qualité de vie des personnes concernées. En effet, les personnes déplacées perdront leurs réseaux de relation du fait de leur séparation. De plus, ces PAP perdront les revenus tirés de leurs activités. L'intensité de l'impact sur la qualité de vie des PAP sera faible surtout si le processus est conduit de façon appropriée. L'étendue de l'impact sera ponctuelle en raison du fait que les activités du projet perturberont essentiellement

des commerçants présents sur le site. La perturbation des habitudes de vie sera longue du fait de son caractère irréversible.

- Déplacement économique de certains ménages

L'implantation des infrastructures de l'extension va entraîner la perte de ménages traditionnels. Ces ménages devant faire l'objet de déplacement économique à la faveur de la réalisation du projet. Il en est de même pour les ménages ayant perdu des commerces

L'impact lié au déplacement économique sera d'intensité faible en raison de la faiblesse des pertes économiques que ces derniers auront à subir. L'étendue de l'impact sera locale car les déplacements concerneront uniquement les populations exerçant sur le site d'implantation immédiat du projet. La durée de l'impact sera longue en raison du caractère permanent du déplacement.

- Patrimoine archéologique et culturel

La composante « patrimoine archéologique et culturel » fait référence aux éléments constituant l'héritage des populations tel les lieux sacrés, les cimetières, les sites historiques et lieux naturels d'importance. Les travaux de décapage et de terrassement constituent les principales sources d'impact pouvant affecter cette composante du milieu lors de la préparation.

- Perturbation de la santé des populations locales

Les activités de la phase préparation/construction affecteront l'état de santé des populations locales et des travailleurs dans la zone d'impact du projet. Les sources d'impact pouvant affecter la santé/sécurité des populations sont les activités de la destruction des biens et nettoyage, la circulation et le transport d'équipements, le terrassement, la présence de la main d'œuvre, etc.

Ainsi, l'arrivée de nombreux travailleurs, principalement de sexe masculin, pourrait attirer les travailleuses du sexe à la recherche de clients, comme cela s'observe sur les sites de mines industrielles du pays. Le premier impact qui en découlera sera l'augmentation des cas d'infection au VIH et autres IST dans la zone d'implantation du projet. Egalement, les nuisances relatives au soulèvement de la poussière, aux bruits et aux vibrations en lien avec la circulation des engins et véhicules de chantier et le fonctionnement de la machinerie pourraient entraîner des problèmes de santé pour les travailleurs et les populations locales exposées.

De plus, une grande partie des produits agricoles, d'élevage et de pêche de la zone d'étude sera affectée à répondre aux besoins alimentaires des travailleurs, ce qui pourrait entraîner des pénuries pour certains produits dans la zone d'implantation du projet. Cette situation pourrait engendrer des problèmes de malnutrition chez les enfants particulièrement dans les familles les moins nanties de la localité.

3.1.3.1 Plan de gestion social (PGS) de la mise en œuvre du projet

3.1.3.2 Mesures d'optimisation sur l'économie locale, régionale et nationale.

La mise en œuvre des mesures d'optimisation permettra d'améliorer le niveau de création d'emplois et des retombées économiques du projet. Il s'agit de :

- L'élaboration et la mise en application d'une politique visant à maximiser l'achat de biens et de services et le recrutement de la main-d'œuvre au niveau local, régional et national ;
- La mise sur pied d'un comité de suivi des retombées économiques et de relations avec le milieu (entrepreneurs, organismes économiques, fournisseurs, etc.) ;
- La concertation avec les organismes locaux d'emploi et les centres de formation ;
- La priorisation des contrats aux entrepreneurs locaux, régionaux et nationaux lorsque possible, pour la réalisation des travaux ;
- Lorsque possible, une priorisation de la main d'œuvre locale et régionale dans le recrutement des travailleurs du projet ;
- Établissement de programmes ou d'activités de formation de la main-d'œuvre locale.

3.1.3.3 Mesures d'atténuation sur le déplacement économique de certains ménages

La mise en œuvre des mesures permettra d'améliorer le niveau économique des ménages déplacés par le projet et réduire l'importance de l'impact à un niveau mineur il s'agit de :

- Elaborer un plan d'action de réinstallation (PAR) définissant les conditions et les moyens de rétablissement et/ou d'amélioration des conditions de vie des PAP (propriétaires terriens et locataires). Ce PAR devrait comprendre un programme de restauration des moyens de subsistance pour les personnes déplacées économiquement, Dédommager les populations pour la perte de leurs biens dans la zone d'emprise ;
- Verser des indemnités de déplacement au profit des ménages pour leur permettre de surmonter les premiers moments précédents leur déplacement ;
- Les PAP dans la recherche de terres de remplacement.

3.1.3.4 Mesures d'atténuation sur le Patrimoine archéologique et culturel

La mise en œuvre des mesures permettra une bonne et meilleure gestion au niveau du patrimoine archéologique et culturel. Il s'agit de :

- Assurer une surveillance archéologique pendant les activités de terrassement, de nivellement et de creusage sur les sites devant abriter les infrastructures du projet ;
- Informer l'administration de toute découverte archéologique ;
- Impliquer les autorités traditionnelles dans le suivi des sites identifiés et des ressources culturelles, historiques et esthétiques connues pendant les différentes phases du projet ;
- En cas de découverte majeure, prendre les mesures de protection appropriées et procéder à des opérations de fouille de sauvetage et cela, dans une logique d'archéologie préventive ;
- Au cas où leur conservation/protection sur le site du projet n'est pas possible, procéder à la désacralisation et au déplacement des lieux sacrés.

3.1.3.5 Mesures d'atténuation sur la perturbation de la Santé des populations

Informé et sensibiliser les populations sur les risques de santé et sécurité que représentent certains comportements, tel que proposé lors de la préparation ;

- Mettre en place un programme de sensibilisation sur le VIH/SIDA-IST et sur les autres problèmes de santé.

3.2 Discussion

Le projet d'extension de la mine d'or dans la localité de Hiré est un projet qui est mis en place dans le but d'agrandir sa zone d'exploitation. La zone impactée par le projet est constituée de deux quartiers qui sont le quartier Baoulé et quartier Gnankakro. Le quartier Gnankakro est constitué d'une mosquée, d'une école franco-arabe, de trois églises, des activités commerciales et de deux fontaines. Quant au quartier Baoulé, il est constitué d'un cimetière, d'un bas-fond et d'une église. Les caractéristiques environnementales présentées ci-dessus indiquent que le quartier Gnankakro est celui qui subira plus l'impact du projet d'extension de la mine. Par conséquent le quartier Gnankakro fera l'objet d'une plus grande compensation.

La détermination du profil sociodémographique nous a permis d'avoir les résultats à plusieurs niveaux. Au niveau de la population nous avons identifié 2197 personnes impactées dont 1843 personnes au quartier gnankakro. Dans la totalité des personnes impactées figurent 251

propriétaires impactés avec 84,06% d'hommes, 241 locataires impactés avec 84,06% d'hommes et 59 personnes vulnérables. Ces résultats montrent que parmi les personnes impactées le genre masculin est le plus affectés par le projet que ce soit du côté des propriétaires comme des locataires. Ces observations pourraient s'expliquer par le fait que généralement en Afrique les hommes constituent la frange de la population qui a des activités rémunératrices. En plus, selon Jeannine (1988) en Afrique la responsabilité du foyer est assurée par l'homme. En outre, Le résultat sur le nombre de population déplacée dans cette étude, 2197 est largement inférieur à celui de Pooley (2003) et Kamara (1997) avec respectivement 50000 (au Ghana) et 5300 (en Sierra Léone). Populations déplacées du fait de la construction d'une mine.

Pour les activités économiques exercées par les propriétaires et locataires nos résultats ont permis d'identifier chez les propriétaires 43,03% d'agriculteurs, 25,90% de commerçants, 20,72% d'artisans et 0,40% pour les sans-emplois, les pêcheurs et les retraités. Chez les locataires 29,05% d'agriculteurs, 27,39% d'artisans, 21,16% de commerçants, 1,66% d'éleveurs et 0,41% de pêcheurs ont été identifiés. Ces résultats montrent que l'agriculture constitue l'activité principale des populations de la zone du projet. Cela s'explique par le fait que les orpailleurs restés sur places (autochtones et allogènes) après la fermeture de mine artisanale en 1940 se sont reconvertis en producteurs de café-cacao (Kouadio, 2016). Ainsi cette culture de rente est devenue l'activité économique principale de la région que Ruf a appelé « boom » du cacao (Ruf, 1995). Ces différentes successions d'évènements pourraient expliquer la prédominance de l'activité agricole dans la population impactée.

En ce qui concerne les personnes vulnérables selon les normes nationales et internationales de la SFI, au total 59 personnes dont 31 femmes, 12 vieillards, 8 enfants et 8 handicapés qui ont chacun un revenu mensuel inférieur à 25000fr CFA ont été identifiées. Ces résultats montrent que le genre féminin est le plus vulnérable du fait qu'elles sont chef de ménages. Les vieillards constituent le deuxième groupe de personne vulnérable parce qu'ils sont généralement à la charge des ménages. Ainsi ces 59 personnes dites vulnérables devraient obtenir un dédommagement exceptionnel du fait de ce statut. Selon Cernea (1998) les déplacements dans les pays en développement affectent surtout des personnes qui sont déjà au-dessous du seuil de pauvreté. Même ceux qui sont au-dessus du seuil de pauvreté peuvent, lorsqu'ils sont déplacés, se retrouver chroniquement marginalisés et appauvris. Il est donc important de prendre dès le départ des mesures bien ciblées aussi bien économiques, techniques,

juridiques que culturelles, afin d'orienter la planification de la réinstallation vers un rétablissement des revenus, et de prévenir ainsi l'appauvrissement.

Concernant les impacts potentiels du projet, nos résultats ont montré que des 5 impacts identifiés seul celui sur l'économie locale est positif. En effet, ce projet va favoriser l'essor des activités. Ces résultats sont similaires à ceux d'Anonyme 2 (2017) qui a montré que l'impact social et économique du projet minier dans la communauté de Bagassia au Burkina Faso est de nature positive. A l'opposé les 4 autres impacts seront négatifs sur la population à déplacer. Ainsi, le déplacement de population va entraîner le déplacement des activités économiques, la délocalisation des mosquées, des églises et du cimetière ainsi que des risques de santé publique. Cela aura pour conséquence la modification des habitudes de vie de la population affectée par le projet. Selon Cernea (1998) Le plus souvent, les risques d'appauvrissement et de bouleversements sociaux se transforment en tristes réalités. En Inde, par exemple, des chercheurs ont constaté qu'en quatre décennies, 75 % des 20 millions de personnes déplacées par des opérations de développement n'ont pas été « réinsérées » dans le sens socioéconomique du terme (Fernandes, 1991 ; Fernandes *et al* Rao, 1989). Il est indéniable que les déplacements forcés soulèvent des questions fondamentales de justice sociale et d'équité. L'histoire nous enseigne que les populations ayant subi un déplacement forcé pour cause de développement en ont ressenti plutôt les méfaits que les bienfaits Cernea (1998). Pour des raisons d'ordre éthique et économique, il importe d'éviter ou de restreindre les réinstallations forcées, et lorsque cela se révèle impossible, ces opérations doivent être organisées de telle façon qu'elles n'appauvrissent pas le groupe déplacé. Cernea (1986, 1990, 1995, 1997) a identifié une dynamique aboutissant à l'appauvrissement. Cette dynamique ne concerne que des risques potentiels. Ce sont ces risques qui doivent être pris en compte avant qu'une telle opération ne soit entreprise. Selon l'auteur, les risques fondamentaux et chroniques d'appauvrissement sont liés aux pertes et effets suivants : la perte de terres, d'emplois, du domicile, la marginalisation, l'augmentation de la morbidité et de la mortalité, l'insécurité alimentaire, la perte d'accès aux ressources de la communauté, la désagrégation de la communauté. Mais ces risques potentiels ne se transforment pas inévitablement en une réalité.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le projet d'expansion de la mine d'or de Hiré (HMG), bien que génératrice de retombées économiques importantes aura pour conséquence un déplacement physique et économique des populations vivant sur la zone du projet. Au total 2197 personnes dont 59 personnes vulnérables appartenant à 386 ménages seront réinstallées. Cet effectif est composé de 241 locataires et 251 propriétaires. Le projet prend en compte que les chefs de ménage. Sur le site de projet, 8 structures communautaires et publiques dont une mosquée, une école coranique, 4 églises, 2 fontaines et un cimetière seront déplacées. En effet le déplacement des communautés établies est une cause importante de ressentiment et de conflits associés aux grands développements miniers. En plus de perdre leurs maisons, cette communauté perdra leurs terres et donc leurs moyens de subsistance. De plus ce déplacement changera leur mode de vie, les appauvrira et provoquera des maladies endémiques. Cette réinstallation va particulièrement toucher les populations autochtones qui ont tissé des liens culturels et spirituels étroits avec les terres de leurs ancêtres. Les risques potentiels du déplacement peuvent être interrompus grâce à une politique responsable, à une bonne planification et au ciblage de mesures préventives ; grâce aussi à une allocation suffisante de ressources et à la mobilisation d'énergies parmi la population déplacée et le groupe hôte.

Vu l'importance des impacts sociaux négatifs et de l'incertitude associés à leur atténuation, il serait intéressant de penser à la gestion adéquate et efficiente des populations affectées par ce projet minier. Ainsi les recommandations suivantes pourraient être formulées :

- Respecter les engagements pris avec les populations riveraines relatifs aux mesures d'accompagnements pour une harmonieuse intégration du projet dans la localité ;
- Mettre en œuvre toutes les mesures sociales prescrites dans le plan d'action de réinstallation.
- Mettre en œuvre toutes les mesures sociales prescrites dans le PGES
- Procéder à une actualisation régulière du plan d'action de réinstallation pendant les phases ultérieures du projet clé (acquisition des terres et paiement des compensations, mi-parcours du programme de restauration des moyens de subsistance).
- Les moyens financiers ;
- Mettre en place un programme de contrôle et de suivi environnemental et social ;
- La communication et programme de développement communautaire ;
- Les aspects relatifs à la santé et à la sécurité ;
- La politique sociale de la compagnie Agold ;

REFERENCES

- Amselle J-L. (1976). Les migrations africaines. Maspero, Paris (France), 126 p.
- Anonyme 1 (2001). Indigenous Peoples and their Relationship to the Land. E/CNA/Sub.2/200 112 I, Commission sur les droits de l'homme du Conseil économique et social des Nations unies, Genève, 49 p.
- Anonyme 2 (2017). Etude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'extension et de modification du plan d'exploitation de la mine de Yaramoko dans la commune de Bagassi, Province des Bale (Burkina Faso). Rapport d'étude, cabinet Experiens SARL, 287 p
- Atse A. (2007). Etude d'impact environnemental du projet aurifère de Bonikro en Côte d'Ivoire. Rapport d'étude, Cabinet MOGED, 8 p.
- Azapagic A. (2004). Developing a framework for sustainable development indicators for the mining and minerals industry. *Journal of Cleaner Production*, 12 : 639-662.
- Ballet J, Dubois J.-L. & Mahieu, F.-R. (2004). À la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base. Développement durable et territoires, http://developpementdurable.revues.Org/1_165, consulté le 12/12/2021
- Bamba Y. (2012). Evaluation des impacts de l'exploitation de la mine d'or de Bonikro (Côte d'Ivoire) sur les ressources en eau. Master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, 2IE (Ouagadougou, Burina Faso), 55p.
- Bernus E. & Vianes S. (Eds.) (1962) : Tradition sur l'origine des Dida mamini du canton wata (subdivision de Divo, Côte d'Ivoire). In : Note africaine trimestriel, n°91, pp. 20-23.
- Bhattacharya J. (2000). Sustainable development of natural resources: implications for mining of minerals. *Mineral Resources Engineering*, 9: 451-464.
- Capron M. & Quairel-Lanoizelée F. (2004). Mythes et réalités de l'entreprise responsable. Acteurs, enjeux, stratégies. Éditions La Découverte, Paris (France), 150 p.
- Cernea M. (1986). Involuntary Resettlement in Bank-Assisted Projects. A Review of the Application of Bank Policies and Procedures in FY79-85 Projects, Agriculture and Rural Development Department, The World Bank, Washington, DC., 204 p.
- Cernea M. (1988). Involuntary Resettlement in Development Projects: Policy Guidelines in World Bank-Financed Projects. *World Bank Technical Paper*, 80: 215 p.
- Cernea M. (1990). Poverty Risks from population displacement in water resources Development. Development Discussion paper, 355 : 245 p.

- Cernea M. (1995). Intégration sociale et déplacements de populations : la contribution des sciences sociales : *Revue Internationale des sciences sociales*, 143 : 266 p.
- Cernea M. (1997). African Involuntary Population Resettlement in a Global Context. The World Bank, Washington, D.C., 53 p.
- Cernea M. (1999). The Economics of Involuntary Resettlement: Questions and Challenges. The World Bank, Washington, D.C, 266 p
- Downing T. (1996). Understanding Impoverishment: The Consequences of Development-Induced Displacement. *In* : Understanding Impoverishment: The Consequences of Development-Induced Displacement. McDowell C. (Ed.), Birgham Press, Oxford and Providence (England), pp. 34-48.
- Downing T. (2002). Avoiding New Poverty: Mining-Induced Displacement and Resettlement. Mining, Minerals and Sustainable Development Project. Londres (England), 217 p
- Downing T., Moles J. & McIntosh C. G-D. (2002). Indigenous Peoples and Mining. Strategies and Tactics for Encounters. Mining, Minerals, and Sustainable Development Project, London (England), 175 p.
- Durand M.-H., Martin, S. & Saint-Pierre, P. (2010). Viabilité et développement durable. Les Cahiers du GERAD, 209 p.
- Fernandes M., Das J. C., Rao S. (1989). Displacement and Rehabilitation : an Estimate of Extent and Prospects. *In* Development, Displacement and Rehabilitation. Fernandes W. & Ganguly E.T. (Eds.), New Delhi (Indian). pp. 154-210.
- Hilson G. (2001). Putting theory in to practice: how the gold mining industry interpreted the concept of sustainable development? *Mineral Resources Engineering*, 10 : 397-413.
- Horowitz L. (2006). Editorial Section 2: mining and sustainable development. *Journal of Cleaner Production*, 14: 307-308.
- Humphreys D. (2001). Sustainable development: can the mining industry afford it? *Resources Policy*, 27 : 1-7.
- International Institute for Environment and development (2002) “Breaking new Ground: Mining, Minerals and sustainable development: Chapter 9: Local Communities and Mines. Breaking new Grounds.” <http://www.iied.org/pubs/pdfs/G00901>. Consulté le 20/01/2021
- Jeannine B. (1988) La problématique du rôle des femmes dans le développement en Afrique : l’implication du CIFAD - Recherches féministes, 1 (2) : 121-126.

- Jeune A. (2020). Côte d'Ivoire : économie croissance du secteur minier ivoirien. <https://www.jeuneafrique.com/937546/economie/Lor-dope-la-croissance-du-secteur-minier-ivoirien-en-2019/>, Consulté le 5 Octobre 2020.
- Kamara S. (1997). *Mined Out: The Environmental and Social Implications of Development Finance to Rutile Mining in Sierra Leone*. Friends of the Earth Trust, London (England): 65 p
- Keita S. (2008) Aspects environnementaux liés au développement du secteur minier en Afrique de l'Ouest, 13 p.
- Koffi Y. (2015). Impact de l'exploitation minière artisanale de l'or sur les eaux de surface à Hiré Côte d'Ivoire. Mémoire de master en Sciences et Gestion de l'Environnement, Université Nangui Abrogoua, Côte d'Ivoire, 72 p.
- Kouadio K.N. (2016). Exploitation Minière, Facteur De Recompositions Socio-Economiques Dans La Sous-Préfecture De Hiré (Côte d'Ivoire). *European Scientific Journal*, 12 (17) : 287-304.
- Lassey A. (2003). Mining: of Livelihoods, Displacement and Women's Rights. One World. <http://www.oneworld.net/article/view/1726841>. Consulté le 15/01/2021.
- Mathur H. M. & David M. (1998). *Development Projects and Impoverishment Risks*. Delhi, Oxford University Press, 213 p.
- Monnier Y. (1983) : Hydrologie, végétation, les sols. *In* : Jeune Afrique, Atlas de la Côte d'Ivoire., deuxième édition. pp. 10-21
- N'da P. (2002). Méthodologie de la recherche de la problématique à la discussion des résultats : EDUCI, 54 p.
- N'Guessan K. Tiébré M, Kouamé D. & Assi Y.J. (2010). Etudes d'impact environnemental et social du projet d'expansion de la mine de Bonikro sur les gisements satellites de Hiré. Rapport d'études floristiques, cabinet CEEAF international, 61 p.
- Orellana M. (2002). *Indigenous Peoples, Mining, and International Law. Mining, Minerals and Sustainable Development Project*, London (England), 81 p.
- Ouattara O. (2014). Bondoukou : les réalités insoutenables de l'exploitation minière. <http://infoduzanzan.com/bondoukou-les-realites-insoutenables-de-lexploitation-mini%C3%A8re/>, Consulté le 19/11/ 2020.
- pays Dida. Rapport 200, SODEMI, 31 p
- Pingaul N. & Préault B. (2007). Indicateurs de développement durable : un outil de diagnostic et d'aide à la décision. *Notes et études économiques*, 2 : 152-185.

- Pooley. (2003). Resettlement Action Plan: Teberebie South East Waste Rock Dump. Ghana an Australian Goldfield Limited, 88 p.
- Quental N., Lourenc, O, J. M., & Nunes da Silva, F. (2009). Sustainable development policy: goals, targets and political cycles. *Sustainable Development*, 19 : 15-29
- Redclift M. (2005). Sustainable development (1987-2005) : an oxymoron comes of age. *Sustainable Development*, 13 : 212-227.
- Ruf F. (1995). Booms et crises du cacao : les vertiges de l'or brun. Edition Karthala, 459 p.
- Sonnenberg D. F. & Munster. (2001). Involuntary Resettlement. African Institute of Corporate Citizenship, MMSD Southern Africa Regional Group Final Report, 64 p.
- Sonnendrucker P. (1967). Etude de la synthèse sur l'or en Côte d'Ivoire : La région aurifère du Szablowski D. (2002). « Mining, Displacement and the World Bank: A Case Analysis of Compania Minera, 43 p.
- Tanoh Y.; Ahon D. B., Apkatou K. B., Koffi D. A. (2010). Etudes d'impact environnemental et social du projet d'expansion de la mine de Bonikro sur les gisements satellites de Hiré. Rapport d'étude faunistique, cabinet CECAF international, 34 p.
- Tony D. (2015). Pérou : dans les Andes, une mine de plomb consume les villes alentours. <http://www.nationalgeographic.fr/environnement/dans-les-une-mine-de-plomb-consume-les-villes-alentours/>, Consulté le 5/10/2020.
- Vaillant, J. (2005). Initiation à la théorie de l'échantillonnage (3^e édition) parlé : Dunod.
- Worrall R., Neil, D. Brereton, D. & Mulligan, D. (2009). Towards a sustainability criteria and indicators framework for legacy mine land. *Journal of Cleaner Production*, 17 : 1426-1434.
- Yatte F (2006). Opinion et attitudes des populations d'Abidjan face à la gestion des ordures ménagères : cas de bramakoté. Mémoire de maîtrise, option sociologie de la santé, Université Félix Houphët Boigny, Côte d'Ivoire, 60 p
- Yobo J. & Nassa D.D.A. (2018). L'exploitation minière, facteur de récession de l'activité agricole à Hiré Watta en Côte d'Ivoire. *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, EDUCI*, 1 : 101 p.
- Zaccai E. (1999). Sustainable development: characteristics and interpretations. *Geographica Helvetica*, 2 : 73-80.
- Zeze B.P. (1981). Origine et mise en place des populations dida. *In, Annales de l'Université d'Abidjan, série I : Histoire*, n°9, pp. 123-137.

ANNEXES

Annexe 1 : Figure



Photo 1 : Le cimetière du quartier baoulé



Photo 2 : Mosquée du quartier Gnankakro



Photo 3 : Eglise du quartier Baoulé

Annexe 2 : Questionnaire



PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)



Questionnaire d'enquête socioéconomique

SECTION 0 : Localisation de l'enquêté :

Date de l'enquête : / 09 /...2020 ID de l'enquêteur:.....

Numéro de la fiche : n°.....Code

PAPs:.....

Département : Sous-préfecture :

.....

Commune/village:.....Quartier/secteur:.....

.....

Coord. GPS du bien affecté:

N°.....Longitude.....Latitude.....

SECTION I : Identification de la personne affectée

Statut de l'enquêté

Propriétaire Locataire Autres
(précisez):.....

1. Nom et Prénoms :

.....
.....

2. Sexe de la PAPs : Masculin Féminin

3. Classe d'âge de la PAPs :

10 à 15 ans 15 à 20 ans 20 à 25 ans 25 à 30 ans

30 à 35 ans 35 à 40 ans 40 à 45 ans

45 à 50 ans 50 à 60 ans plus 60 ans

4. Lieu de naissance :

.....

5. Nationalité :

.....

6. Contact téléphonique de la PAPs
:.....

7. Numéro de la pièce d'identité de la PAPs :
.....

Caractéristiques sociodémographiques

4. Statut matrimonial de l'enquêté :

- Marié Union libre Mariage
 religieux/traditionnel Divorcé (e) Veuf/veuve Célibataire

2. Nombre d'enfant :

.....

3. Quel est le nombre de personnes vivant dans le ménage

?.....

4. Quel est le nombre de personnes vulnérables ?

- Enfant Femme Vieillard Handicapé

5. Ethnie :

.....

..

6. Religion

:.....

7. Niveau d'instruction : Aucun Primaire Secondaire

- Supérieur Technique ou professionnel

Coranique

8. Quelle est votre activité principale et où l'exercez-vous

?.....

.....

...

9. Exercez-vous une activité secondaire ? Oui Non

(si oui

précisez).....où.....

.....

10. Revenu moyen mensuel: moins de 50 000 50 005 à 75 000

6. Employez-vous une main d'œuvre ? Ou Non
d'œuvre ? i

7. Si oui combien de personnes ?
.....

8. Quel type de main d'œuvre utilisez-vous ?

- | | | |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Main d'œuvre familiale | <input type="checkbox"/> Entraide | <input type="checkbox"/> Métoyage |
| <input type="checkbox"/> Contractuels Journalier (précisez)..... | <input type="checkbox"/> Autres | |

Si contractuels journalier à combien sont-ils rémunérés ?

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> 0 à 5 000 FCFA | <input type="checkbox"/> 5 000 à 15 000 | <input type="checkbox"/> 15 000 à 30 000 |
| <input type="checkbox"/> 30 000 à 50 000 (précisez)..... | <input type="checkbox"/> Autres | |

9. A combien estimez-vous l'entretien de votre plantation par ans ?.....

10. De quand date votre plantation ?.....

11. Depuis combien de temps disposez-vous de cette plantation ?.....

12. Quelle est le rendement (quantité du produit) de votre plantation ?.....

13. A combien estimez-vous le revenu moyen généré par cette plantation (en FCFA) ?.....

Commerce

1. Image du commerce

2. Quel type d'activité commerciale exercez-vous ?

- Kiosque Restaurant Hôtel Marché Maquis
- Autres (précisez).....
-

3. Quel est le type de construction ?

- Construction individuelle Construction commune Construction collective
- Immeuble (nombre de niveau précisez).....

4. Quel est le matériau de construction ?

- Maison en dure Maison en géobéton Maison en paille
- Maison en bois Maison en terre Autres.....
-

5. Quel est l'état actuel du bâti ?

- Neuf Bon état Vétuste Très vétuste Ruine
- Autres (précisez).....
-

6. Quelle est la commodité du commerce ?

- Electricité Eau potable Toilettes externes
- Toilettes internes Autres.....

7. De quel matériau est le toit ?

- Tôle Feuilles de Palmier

Bâche

Tuile

Autre

(précisez).....

8. Quel est l'état actuel du bâti ?

Neuf Bon état Vétuste Très vétuste Ruine

Autres

(précisez).....

.....

9. Combien de personnes employez-vous ?

0 à 5

5 à

10 à

15 à

autre

10

15

20

(précisez).....

10. Quel est la masse salariale mensuelle des employés

?.....

11. A combien estimez-vous le revenu moyen journalier généré par cette activité (en

FCFA)

?.....

12. Depuis quand êtes-vous installé

?.....

13. Avez-vous un registre de commerce

?.....

14. A combien estimez-vous votre bâti ? (Si

Propriétaire):.....

Activité artisanale

1. Image de l'activité

2. Quel type d'activité artisanale exercez-vous ?

Cordonnerie

Menuiserie

Mécanique

Poterie

Tisserand

Autres (précisez).....

3. Quel est le type de construction ?

Construction individuelle

Construction commune

Construction collective

Immeuble (nombre de niveau précisez).....

4. Quel est le matériau de construction ?

Maison en dure

Maison en géobéton

Maison en paillote

Maison en bois

Maison en terre

Autres.....

5. Quel est l'état actuel du bâti ?

Neuf Bon état Vétuste Très vétuste Ruine Autres (précisez).....

6. Quelle est la commodité de l'activité ?

Electricité

Eau potable

Toilettes externes

Toilettes internes Autres.....

7. Combien de personnes employez-vous ?

0 à 5

5 à 10

10 à 15

15 à 20

autre (précisez).....

8. Quel est la masse salariale mensuelle des employés ?.....

SECTION III: Préférence de réinstallation et/ou de compensation de la PAPs

1. Avez-vous connaissance de la délocalisation des PAPs? Oui Non

Si oui, par quel canal

?.....

2. Acceptez-vous la délocalisation : Oui Non

3. Si non,

pourquoi?.....

.....

.....

4. Si oui, quelle est votre préférence en termes d'indemnisation pour les pertes que vous pourriez subir? (cochez la case qui convient) (*si propriétaire*).

Type d'indemnisation (pour les terrains, les bâtiments, les biens, les arbres et autres possessions)	Cochez un choix
Compenser entièrement les pertes en espèces	
Obtenir un terrain en remplacement et compenser le reste des pertes en espèces	
Remplacer le terrain et les installations à neuf sur un nouveau site	
Autre, précisez:	

5. Si oui, quelle est votre préférence en termes d'indemnisation pour les pertes que vous pourriez subir? (cochez la case qui convient) (*si locataire*).

	Cochez un choix
Compenser entièrement les pertes en espèces	
Trouver un nouveau site de réinstallation avec les commodités	
Autre, précisez:	

6. Lors de la sélection d'un site de réinstallation, quels aspects sont les plus importants pour votre ménage

?.....

.....

7. Selon vous, de quelle façon devrait se faire le déplacement physique de vos biens pour perturber le moins possible vos activités quotidiennes?.....

.....
.....
.....

8. Disposez-vous d'un autre site pour votre réinstallation Oui Non

9. Si oui, quelle est la localisation de ce site ?

Ville : ; quartier : ; autre :

10. Disposez-vous de documents relatifs à ce site ?

Oui Non

11. Quelles sont vos attentes par rapport au projet?.....

.....
.....
.....

